

Règlements des compétitions fédérales

ARTICLE I – LES RENCONTRES EN SAVATE BOXE FRANÇAISE

§ 1 - Les différentes formes de confrontation.

On distingue en Savate boxe française deux formes de rencontre.

1.1 - L'ASSAUT : c'est une forme de rencontre qui oppose deux tireurs(euses) (de même sexe) et qui se juge à l'aide d'une notation qui tient compte de la maîtrise technique, du style démontré par le tireur(euse) et de la précision des touches (différence de valeur) dont toute puissance est strictement exclue.

1.2 - LE COMBAT : c'est une forme de rencontre qui oppose deux tireurs(euses) et qui se juge à l'aide d'une notation qui tient compte de la technique, de la précision, de l'efficacité des coups et de la combativité des tireurs (différence de valeur). Il est interdit à des tireurs d'une même fratrie de s'inscrire dans un championnat dans la même catégorie de poids. Suivant le sexe des tireurs et leur niveau (technique et de compétition), on distingue :

- Le combat 2° série (masculin et féminin)
- Le combat 1° série (masculin et féminin)

§ 2 - Rencontres interdites.

2.1 - En compétition sous forme d'assaut ou de combat, les rencontres entre homme et femme et les rencontres de plus de deux personnes sont interdites.

2.2 - Les défis avec d'autres sports de combat sont interdits en compétition.

§ 3 - Déroulement des rencontres.

3.1 - Les rencontres se déroulent par alternance de périodes de confrontation (appelées "reprises") entrecoupées de périodes de repos (appelées "minutes de repos").

3.2 - Durée des reprises

Suivant les règlements particuliers des compétitions les rencontres se déroulent en 2, 3, 4, 5 ou 7 reprises de 1mn - 1mn 30 sec. ou 2 mn de temps "effectif" de confrontation (arrêts de l'arbitre décomptés à son commandement).

3.3 - Minute de repos

Les reprises sont séparées par un intervalle de 1mn dit "minute de repos" qui appartient aux tireurs et à leurs seconds.

ARTICLE II - LES COMPETITEURS DE SAVATE BOXE FRANÇAISE

§ 1 - Définition

Les pratiquants(tes) de SAVATE boxe française qui participent à des rencontres sont des TIREURS (masculins) ou des TIREUSES (féminines).

§ 2 - Catégories d'âge en SAVATE boxe française

2.1 - Répartition

Suivant leur âge, les tireurs(ses) sont répartis selon les catégories d'âge suivantes :

- | | |
|----------------------|---------------|
| • PRE-POUSSINS(INES) | 7, 8 et 9 ans |
| • POUSSINS(INES) | 10 et 11 ans |
| • BENJAMINS(INES) | 12 et 13 ans |

- | | |
|--------------------|------------------|
| • MINIMES | 14 et 15 ans |
| • CADETS(ETTES) | 16 et 17 ans |
| • JUNIORS | 18, 19 et 20 ans |
| • SENIORS (combat) | 21 à 34 ans |
| • SENIORS (assaut) | 21 à 39 ans |
| • VETERANS Combat | 35 à 40 ans |
| • VETERANS As & Cb | 40 ans et plus |

2.2 - Calcul de l'âge

L'âge est déterminé par l'année civile de la fin de saison en cours et par l'année de naissance.

Exemple : pour la saison 2024-2025 un tireur né en **2007 a 18 ans** (2025-2007 = 18).

Toutes les compétitions combat sont ouvertes aux vétérans sous réserve de ne pas avoir plus de 40 ans (cf. 2.2 - calcul de l'âge), et d'avoir obtenu l'autorisation médicale spécifique (Règlements Médicaux) d'un médecin fédéral (agrée par la commission nationale médicale).

2.5 - Tireurs mineurs

La production d'une autorisation parentale (ou tuteur légal) est obligatoire pour toute inscription aux compétitions pour les mineurs au moment de l'inscription, auprès des clubs.

§ 3 - Les catégories de poids en SAVATE boxe française

3.1 - Définition

Les tireurs(euses) **sauf les Jeunes (cf règlement particuliers des compétitions jeunes)** sont répartis selon 8 de poids par sexe

	masc.	fém.
MOUCHES :	moins de 48 kg	F48
COQS :	de 48 à 52 kg inclus	F52
PLUMES :	de 52 à 56 kg inclus	M 56 F56
LEGERS :	de 56 à 60 kg inclus	M 60 F60
SUPER LEGERS :	de 60 à 65 kg inclus	M 65 F65
MI MOYENS :	de 65 à 70 kg inclus	M 70 F70
S/M/MOYENS :	de 70 à 75 kg inclus	M 75 F75
MOYENS :	de 75 à 80 kg inclus (H) + 75 kg (F)	M 80 F100
Mi-LOURDS :	de 80 à 85 kg inclus	M 85
LOURDS :	plus de 85 kg	M 150

§ 4 - Les surclassements en Savate boxe française en compétitions **officielles ou officialisées.**

4.1 - Généralités.

En Savate boxe française, les surclassements peuvent concerner :

- Le poids ;
- L'âge, sauf chez les jeunes, il n'y a pas de surclassement d'âge possible pour les compétitions jeunes à finalité **nationale** (décision du CD du 2 juin 2018)
- le classement dans les séries.

4.1.1

- Un surclassement de poids autorise à concourir dans la catégorie de poids immédiatement supérieure.
- Un surclassement d'âge autorise à concourir dans la catégorie d'âge immédiatement supérieure.

• Un surclassement de série autorise à concourir dans la série immédiatement supérieure.

4.1.2 - Pour les surclassements d'âge ou de séries, le(la) tireur(euse) surclassé(e) est considéré(e) comme étant de même âge ou de même série que son adversaire et tire par conséquent sur le même nombre et le même temps de reprise que celui-ci (celle-ci).

4.1.3 - Les doubles surclassements de poids (un plume ne peut combattre en super-léger). Les doubles surclassements d'âge sont interdits (par ex. un cadet ne peut être surclassé senior) sauf pour :

- une tireuse de la catégorie d'âge junior pourra rencontrer une tireuse de la catégorie d'âge vétérans lors du championnat de France Elite A Féminin, du championnat de France Elite B féminin, ou lors du championnat de France Combat Féminin 2^{ème} Série,

- une tireuse ou un tireur de la catégorie d'âge juniors pourra rencontrer une tireuse ou un tireur de la catégorie d'âge vétérans lors du championnat de France Assaut, ou lors de l'open assaut.

-
4.1.4 - Toutefois en assaut et dans le cadre de rencontres officialisées, il est possible de cumuler dans certaines conditions un surclassement de poids avec un surclassement d'âge ou de série compétition (voir 5.7.2). En combat, ces possibilités ne sont pas autorisées.

4.1.5 - A chaque fois qu'un avis médical est requis, cet avis sera obligatoirement porté par le médecin habilité sur la page médicale du passeport. Pour qu'une réponse favorable à la demande puisse être donnée, l'avis médical devra impérativement être favorable. Un avis médical défavorable aura pour conséquence le rejet automatique de la demande de surclassement.

4.2 - Instructions des demandes de surclassements d'âge et de poids.

4.2.1 - Tout surclassement doit faire l'objet d'une demande écrite du professeur ou moniteur, co-signée par le tireur ou la tireuse (accompagnée de l'accord écrit de l'autorité parentale pour les mineurs) et avoir reçu l'avis favorable du Cadre Technique de la Ligue concerné par ce tireur(se).

4.2.2- La demande de surclassement est à effectuer :

• *Pour les compétitions officielles :*

PREALABLEMENT au premier tour de la compétition (et au plus tard à la date de forclusion des engagements), auprès du responsable des compétitions du niveau des phases finales (responsable de ligues pour les manifestations régionales, responsable national pour les manifestations nationales...).

La demande de surclassement doit être jointe à la feuille officielle d'engagement.

- Elle comprend une demande écrite de surclassement co-signée par le tireur(se) et le professeur ou moniteur (accompagnée de l'autorisation parentale pour les mineurs), l'avis favorable du CTL/CTR, la photocopie de la page médicale du passeport médical.

• *Pour les compétitions officialisées :*

Au plus tard deux jours ouvrables avant le début de la manifestation (cachet de la poste), auprès du Délégué Officiel de la réunion.

- Elle comprend une demande écrite de surclassement co-signée par le tireur(se) et le professeur ou moniteur (accompagnée de l'autorisation parentale pour les mineurs), l'avis favorable du CTL/CTR.

4.3 - Délivrance des surclassements

L'autorité responsable signifiera par écrit l'acceptation ou le rejet de la demande de surclassement aux demandeurs (le compétiteur et le professeur ou moniteur). Ce document sera agrafé à la page médicale du passeport sportif.

4.4 - Règles particulières aux surclassements d'âge
Règles applicables à l'ensemble des compétitions officielles et officialisées.

4.4.1 - Pour les compétitions combats ouvertes aux gants jaunes : une différence maximale de deux années est tolérée pour toutes les catégories d'âge. Les combats 2^o série féminin font exception à cette règle et ne nécessitent donc pas de demande de surclassement.

4.4.2 - Pour les compétitions combat ouvertes aux gants de bronze : sans limite (pas d'application de la règle des deux ans) excepté pour le cas d'un Juniors 1^{ère} année et 1^{ère} série.

4.5 - Règles particulières aux surclassements de poids

4.5.1 - Le surclassement de poids autorise le compétiteur à tirer dans la catégorie de poids immédiatement supérieure.

4.5.2 - Pour les compétitions officialisées, lors d'une différence de poids constatée à la pesée, le surclassement du tireur le plus léger pourra être accordé par le Délégué Officiel à condition que :

- Le médecin présent donne un avis favorable.

- La différence de poids entre les deux adversaires n'excède pas l'écart de poids de la catégorie du plus léger.

Si l'une ou l'autre de ces conditions n'est pas remplie (avis médical négatif, différence de poids trop importante) la rencontre ne peut avoir lieu.

4.6 - Règles particulières aux surclassements de séries

4.6.1 - Les attributions des grades compétition et les classements dans les séries compétition devront faire l'objet d'une attention particulière. Leur délivrance devra respecter scrupuleusement le nombre de points requis.

4.6.2 - Les seuls surclassements (dérogations) qui peuvent être accordés sont :

• Surclassement en 1^o série.

Un dossier est à adresser à la fédération. Il comprend : une demande motivée du tireur, la justification des niveaux de compétition atteints par l'athlète dans d'autres disciplines proches, l'avis du CTL.

Après examen de ce dossier, un surclassement en élite B ou élite A peut être accordé par le DTN et le responsable national des compétitions.

4.6 bis - La dérogation liée aux grades

Les athlètes étrangers non titulaires d'un GAT délivré par la FFSBFDA ayant obtenu un titre de champion(ne) ou de vice-champion(ne), ou ayant été demi-finalistes lors des championnats continentaux et mondiaux, sont autorisés à participer au Championnat de France Assaut, au Championnat de France Vétérans ou à la Coupe de France Assaut de la saison sportive suivant l'obtention de leur titre, sans dispense des sélections. Les critères prévus par les autres textes restent applicables.

4.7 - Combinaisons

4.7.1- Pour les rencontres officielles : Aucune combinaison de surclassement n'est autorisée, que ce soit sous forme d'assaut ou de combat.

4.7.2 - Pour les rencontres officialisées :

- Sous forme de combat : aucune combinaison de surclassement n'est autorisée.
- Sous forme d'assaut : les surclassements peuvent être combinés

ARTICLE III - LES COMPETITIONS DE SAVATE BOXE FRANÇAISE

Toutes les compétitions fédérales, officielles ou officialisées sont ouvertes exclusivement aux licenciés amateurs.

§ 1 - Les deux sortes de compétitions

En SAVATE boxe française on distingue exclusivement deux sortes de compétitions.

1.1 - Les compétitions "officielles"

Ce sont les compétitions dont les modalités et les "règlements particuliers" sont décrits dans les présents textes réglementaires (cf. : Règlements particuliers des compétitions officielles).

Ces modalités et ces règlements particuliers ne peuvent être modifiés que par le Comité Directeur de la F.F.S.b.f.&D.A.

1.2 - Les compétitions "officialisées".

Ce sont des compétitions de tous niveaux et d'appellations diverses : Galas, Inter Clubs, Inter Ligues, internationaux, etc., ne donnant lieu à l'attribution **d'aucun** "Titre Officiel" mais permettant aux participants de marquer des points pour leur classement dans le cadre de l'obtention du gant de bronze notamment.

1.2.1 - L'officialisation d'une compétition comporte les étapes suivantes : - La demande écrite, l'autorisation de la compétition, l'officialisation.

1.2.2 - La demande écrite

Elle doit être faite auprès de l'instance concernée :

- Au niveau de la Ligue du lieu d'organisation,
 - Au niveau national lorsqu'il y a participation de tireurs étrangers.
 - La demande vaut et sert de reconnaissance des règlements des compétitions de la F.F.S.b.f.&D.A., règlements que l'organisateur s'engage à respecter et appliquer.
 - Cette demande doit être adressée au minimum quatre semaines avant la date de la réunion (cachet de la poste) à l'autorité concernée.
 - Elle comporte un maximum d'informations et notamment :
- Le nom de l'organisateur responsable, avec son adresse et son numéro de téléphone.
 - Le programme détaillé de la réunion dans sa totalité (même dans le cas de manifestation faisant appel à différentes disciplines). - toutes informations sur les participants invités ou attendus et les dispositions techniques d'organisation.

1.2.3 - L'autorisation

Elle sera signifiée par écrit par l'instance concernée à l'organisateur au plus tard 15 jours avant la date de la manifestation (date d'expédition de la poste faisant foi).

1.2.4 - L'officialisation

L'organisateur fera retour de la feuille de réunion et de la feuille médicale au plus tard 48 heures après la fin de la manifestation. Ce n'est qu'après réception et étude de la (des) feuille(s) de réunion et de la feuille médicale et avoir entendu le rapport de "bon déroulement" fait par le délégué officiel désigné par l'autorité concernée que celle-ci accordera l'officialisation des rencontres.

§ 2 - Conditions de participation aux compétitions

2.1 - La licence

Les compétitions sont ouvertes aux pratiquants(es) licenciés au titre d'une association régulièrement affiliée à la F.F.S.b.f.&D.A. pour la saison en cours.

2.2 - La procédure d'inscription

Le tireur est engagé sur les compétitions par la personne compétente de son club via l'outil dématérialisé mis à disposition de la Fédération avant la date de forclusion.

2.3 - Droits d'inscription

Exceptés pour les Championnats de France des Jeunes, des droits d'inscription sont fixés par la Fédération pour tout engagement aux compétitions nationales. Ces droits d'inscriptions ne seront encaissés qu'au niveau des phases nationales

Le paiement des inscriptions aux compétitions nationales sans sélection de ligue s'effectue exclusivement en ligne. Pour les autres compétitions il faut transmettre un chèque au Responsable de Ligue Compétition. En l'absence de paiement à la date de forclusion, l'athlète concerné ne sera pas retenu pour le tirage au sort.

Le remboursement du droit d'inscription ne sera effectué que dans un des deux cas suivants :

- si l'athlète est seul dans sa catégorie de poids,
- si la compétition est annulée.

2.4 - Droits d'inscription par les organes déconcentrés de la Fédération

Des droits d'inscription aux manifestations peuvent être fixés par les organes fédéraux en Assemblée Générale, ces droits leur restant acquis.

§ 3 - Les forfaits

Le forfait devra parvenir, au plus tard quatre jours avant une rencontre (sauf accident de dernière minute) par courriel ou par lettre RAR au siège de la FFSbf&DA, la date de l'accusé de réception faisant foi, accompagné du justificatif.

En cas de forfait non parvenu au siège de la FFSbf&DA dans les délais ou de forfait au moment de la compétition, le tireur devra rembourser les frais engagés par son adversaire et son second sur la base des frais réels engagés plafonnés selon les règles fédérales de remboursement des officiels (en vigueur).

Pour une compétition du niveau national organisée en métropole et en cas de forfait de moins de cinq jours de l'adversaire d'un tireur licencié dans un D.O.M., le tireur forfait prendra en charge les frais de déplacement du tireur concerné et de son second, de Paris au lieu de la compétition aller et retour selon les critères du paragraphe précédent, auquel s'ajoutera un forfait de 230 €.

S'il ne s'acquitte pas de cette obligation, avant la fin de la saison sportive, il ne pourra participer à aucune compétition fédérale ultérieure.

Cette impossibilité sera étendue au club où il est licencié, tant que l'obligation n'est pas satisfaite.
Le forfait engage la responsabilité de celui qui le signe (Enseignant, Responsable de club).

§ 4 – Principes généraux applicables aux compétitions officielles (hors compétitions jeunes)

Principes généraux applicables à l'ensemble des tireurs : en cas d'égalité entre deux tireurs à l'intérieur d'une poule est retenu le vainqueur de la rencontre qui les a opposés.

Cas particulier de trois tireurs à égalité à l'intérieur d'une poule, le vainqueur sera déterminé selon l'ordre préférentiel suivant :

- l'athlète (ou les deux athlètes) ayant reçu le moins d'avertissement durant ses rencontres et pour les deux restants le vainqueur de la rencontre qui les a opposés.

- tirage au sort et pour les deux restants le vainqueur de la rencontre qui les a opposés

En cas de forfait, il sera possible de repêcher le tireur directement le mieux placé de la compétition.

En fonction des résultats des rencontres, chaque tireur marque des points en tenant compte du barème suivant :

Victoire : 3 points - Défaite : 1 point - Défaite par forfait : 0 point

Constitution des poules :

Chaque ligue, pour tous les championnats avec sélections, y compris l'Ile-de-France, aura 1 qualifié par catégorie de poids et la ligue possédant le plus de compétiteurs inscrits, dans cette même catégorie de poids, aura la possibilité d'en inscrire un 2ème au niveau national.

En cas d'égalité d'inscrits, ce sera la ligue ayant le plus de compétiteurs inscrits dans ce championnat, toutes catégories confondues, qui pourra inscrire un compétiteur supplémentaire.

Après la forclusion nationale, et pour éviter des finales «directes», il pourra être procédé au rattrapage des « éliminés » de ligue.

Les tireurs issus d'un même club, d'une même ligue ou d'un même centre d'entraînement (Pôle) seront séparés dans la mesure du possible, de même que les 2 tireurs les mieux classés au classement national correspondant.

3, 4 ou 5 inscrits :	poule unique
6 inscrits :	2 poules de 3
7 inscrits :	1 poule de 3, 1 poule de 4
8 inscrits :	2 poules de 4
9 inscrits :	3 poules de 3
10 inscrits :	1 poule de 4, 2 poules de 3
11 inscrits :	2 poules de 4, 1 poule de 3
12 inscrits :	4 poules de 3
13 inscrits :	3 poules de 3, 1 poule de 4
14 inscrits :	2 poules de 3, 2 poules de 4
15 inscrits :	1 poule de 3, 3 poules de 4
16 inscrits :	4 poules de 4

Les poules pourront être rééquilibrées en cas de forfait au moment de la pesée.

Répartition des 1/2 finales :

- 3, 4 et 5 tireurs : les 2 premiers vont en finale.
- 6, 7, 8 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au second de la poule 2. Le premier de la poule 2 est opposé au second de la poule 1.
- 9,10 et 11 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au premier de la poule 2. Le second de la poule 1 est opposé au premier de la poule 3.

- 12 à 16 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au premier de la poule 2. Le premier de la poule 3 est opposé au premier de la poule 4.

En combat lors de rencontres en tournoi : le nombre de rencontres possibles sera au maximum de 4 au cours du week-end.

L'attribution d'un titre de champion de France (ou de vainqueur) nécessite au moins la participation à une rencontre effective au niveau national par le tireur (euse) concerné. Il en va de même pour les titres de champion (ou de vainqueur) du département ou de la ligue.

Pour toutes les compétitions fédérales officielles organisées à partir de sélection décentralisées (niveau département, ligue), un repêchage (rencontre effective) est autorisé dans le cas où le tireur initialement sélectionné serait forfait. Le responsable des compétitions du niveau concerné sera habilité à l'organiser et à inscrire l'intéressé auprès du responsable du niveau de compétition supérieur, dans le respect absolu de sept jours avant la compétition.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE A Combat MASCULIN

Discipline	Combat
Organisation	Niveau national
Conditions de participation	Séniors Vétérans Gant de Bronze (voir sélection / inscription)
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme de combat se déroulent en 5 reprises de 2 mn.
Décisions	Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Champion de France Elite A" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice-champion de France Elite A".
Sélections / inscriptions	<p>Cette compétition ne comporte pas de sélection de ligue. Les clubs paieront les inscriptions, d'un montant de 60€ par tireuse, via l'espace dirigeant du site internet de la fédération au moment de l'inscription avant la date limite de forclusion prévue.</p> <p>Cette compétition est réservée aux tireurs seniors (ou vétérans avec dérogation accordée par la Commission Nationale Médicale) Gant de Bronze et remplissant les conditions d'engagement énoncées ci-après.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Un quota de tireurs est octroyé à chacune des catégories de poids selon la grille ci-dessous : -Plumes 8 Tireurs / Légers 10 Tireurs / Super-légers 10 Tireurs / Mi-moyens 10 Tireurs / Super-mi-moyens 10 Tireurs / Moyens 8 Tireurs / Mi/lourds 8 Tireurs / Lourds 8 Tireurs <p>Les quotas pourront être modifiés selon le nombre de tireurs inscrits par catégories de poids.</p> <p>L'engagement des tireurs se fait selon les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Dans un premier temps, l'objectif est d'atteindre le quota prévu pour chacune des catégories de poids en procédant de la manière suivante : -Chaque nouvelle saison, les trois premiers du Championnat ELITE B combat montent obligatoirement dans le Championnat ELITE A combat (dans la catégorie de poids de laquelle ils sont issus) et ceci jusqu'au remplissage total de chacune des catégories de poids (voir quota). -Si les tireurs ne montent pas, il sera fait appel au numéro 4. Un dispositif dérogatoire à la montée permettra à des cas particuliers de faire une demande de « non-montée ». Toutefois, le droit d'accès au championnat de France Elite A combat n'est acquis que pour la saison suivante et dans la même catégorie de poids. -Les deux finalistes de l'Open de France de la saison précédente peuvent monter en Elite A. -Les tireurs 1ère Série ayant obtenu au minimum 5 victoires sur les 8 derniers combats au cours des deux dernières saisons (validation à obtenir par le CTL). <p>Si les quotas sont atteints, la sélection se fera en fonction d'un classement prenant en compte les résultats et l'expérience des tireurs. En cas d'impossibilité de départager deux tireurs, un match de barrage sera organisé.</p> <p>Les tireurs Juniors (3ème année) 1ère Série ayant performé lors des compétitions de référence (Championnat du Monde, Championnat d'Europe) pourront s'inscrire au Championnat de France Elite A sur demande.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensuite et une fois le quota de la catégorie de poids atteint, chaque nouvelle saison les trois derniers (Classement National Combat) tireurs du Championnat Elite A combat, devront descendre dans le Championnat Elite B combat, et de fait permettront donc aux trois premiers (Classement National Combat) tireurs issus du Championnat Elite B combat, de monter en Championnat Elite A combat. <p>Une autre source d'alimentation du Championnat Elite A combat, pourra selon le cas, être réalisée à partir des tireurs issus du Championnat Elite A combat mais ayant opté pour un changement de catégorie de poids ou ayant interrompu la compétition et la réintégrant (cette disposition s'applique uniquement aux tireurs ayant figuré dans les quatre premiers du Classement National Combat (masculin). Cette disposition d'intégration en Championnat Elite A combat s'applique de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1°- le quota de la catégorie n'est pas atteint, alors ils sont directement intégrés. 2°- le quota de la catégorie est atteint, alors ils devront disputer des matches de barrage entre eux (s'il y a plusieurs candidats) pour n'en retenir qu'un et aboutir à un match de barrage avec le dernier restant de la catégorie. <p>NOTA : le classement servant de référence est le classement national établi à la fin du championnat précédent.</p>
Déroulement de la compétition	Principes de constitution du système par élimination directe : La répartition des tireurs par élimination directe sera réalisée à partir du classement national de la saison en cours :

	<p>les tireurs seront placés à l'extrémité de l'arborescence du tirage au sort dans l'ordre de leur classement avec avancement en boucle.</p> <p>Les tireurs nouvellement engagés et ne figurant pas sur le classement national seront répartis par tirage au sort.</p> <p>Depuis la saison 2019-2020, il n'existe plus qu'une seule et même phase toujours dans le respect des catégories de poids et en fonction du nombre de tireurs.</p> <p>Une seule phase :</p> <p>Les tireurs sont répartis sous la forme d'une phase à élimination directe (1/8, 1/4, 1/2 finales et finales) et les rencontres se déroulent en 5 reprises de 2 minutes.</p> <p>Tous les tireurs (sauf les champions de France de la saison en cours) peuvent s'inscrire à l'Open de France.</p>
Classement national	<p>Le classement national Combat Seniors (masculin) est organisé à partir du résultat des Championnats de France (Elite B combat et Elite A combat). Il est réactualisé, chaque année, après les finales de ces championnats et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout tireur (hors les tireurs issus de l'Equipe de France n'ayant pas déclaré forfait) devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France (Elite B combat ou Elite A combat). Toutefois en sera exclu tout tireur ayant cumulé plus d'un forfait au cours du Championnat de France.</p> <p>Modalités de classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sont d'abord classés les tireurs issus du Championnat de France Elite A combat : <ul style="list-style-type: none"> - Le N°1 est le Champion de France Elite A combat ; - Le N°2 est le Vice-champion de France Elite A combat ; - Le N°3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Elite A combat ; - Le N°4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Elite A combat ; - Le N°5 est le 1/4 de finaliste s'il y a lieu ; - L'ordonnement des suivants est établi à partir de la comptabilisation des points marqués lors de la participation aux tours précédents du Championnat de France Elite A combat. - Et en cas d'égalité de points est retenu prioritairement : <ol style="list-style-type: none"> a) Dans la même poule le vainqueur de la rencontre qui les a opposés, b) Entre les poules : le tireur qui est issu de la poule de celui qui a atteint le niveau le plus élevé de la compétition, pour les autres le mieux classé au Classement National Combat (en cours). c) Par tirage au sort dans le cas d'une impossibilité de départager deux ou plusieurs tireurs classés ex aequo. <p>Sont ensuite classés les quatre premiers tireurs issus du Championnat de France Elite B combat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le N°X+1 est le Champion de France Elite B combat ; - Le N°X+2 est le Vice-champion de France Elite B combat ; - Le N°X+3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Elite B combat ; - Le N°X+4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Elite B combat
Période de compétition	<p>Mi-février à mi-avril</p> <p>Mise en application saison 24-25</p>

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE A Combat FEMININ

Discipline	Combat
Organisation	Niveau national
Conditions de participation	Séniors Vétérans Gant de Bronze
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme de combat se déroulent en 5 reprises de 2 mn.
Décisions	Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Championne de France Elite A" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice-championne de France Elite A"
Sélections / inscriptions	<p>Cette compétition ne comporte pas de sélection de ligue. Les clubs paieront les inscriptions, d'un montant de 60€ par tireuse, via l'espace dirigeant du site internet de la fédération au moment de l'inscription avant la date limite de forclusion prévue.</p> <p>Cette compétition est réservée aux tireuses seniors (ou vétérans avec dérogation accordée par la Commission Nationale Médicale) Gant de Bronze et remplissant les conditions d'engagement énoncées ci-après.</p> <ul style="list-style-type: none"> •Un quota de tireuses est octroyé à chacune des catégories de poids selon la grille ci-dessous : <p>-Plumes 8 Tireuses / Légers 10 Tireuses / Super-légers 10 Tireuses / Mi-moyens 10 Tireuses / Super-mi-moyens 10 Tireuses / Moyens 8 Tireuses / Mi/lourds 8 Tireuses / Lourds 8 Tireuses</p> <p>Les quotas pourront être modifiés selon le nombre de tireuses inscrites par catégories de poids.</p> <p>L'engagement des tireuses se fait selon les dispositions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Dans un premier temps, l'objectif est d'atteindre le quota prévu pour chacune des catégories de poids en procédant de la manière suivante : <ul style="list-style-type: none"> -Chaque nouvelle saison, les trois premières du Championnat ELITE B combat montent obligatoirement dans le Championnat ELITE A combat (dans la catégorie de poids de laquelle elles sont issues) et ceci jusqu'au remplissage total de chacune des catégories de poids (voir quota). -Si les tireuses ne montent pas, il sera fait appel au numéro 4. Un dispositif dérogatoire à la montée permettra à des cas particuliers de faire une demande de « non-montée ». Toutefois, le droit d'accès au championnat de France Elite A combat n'est acquis que pour la saison suivante et dans la même catégorie de poids. -Les deux finalistes de l'Open de France de la saison précédente peuvent monter en Elite A. Ils sont 4! -Les tireuses 1ère Série ayant obtenu au minimum 5 victoires sur les 8 derniers combats au cours des deux dernières saisons (validation à obtenir par le CTL). <p>Si les quotas sont atteints, la sélection se fera en fonction d'un classement prenant en compte les résultats et l'expérience des tireuses. En cas d'impossibilité de départager deux tireuses, un match de barrage sera organisé.</p> <p>Les tireuses Juniors (3ème année) 1ère Série ayant performé lors des compétitions de référence (Championnat du Monde, Championnat d'Europe) pourront s'inscrire au Championnat de France Elite A sur demande.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Ensuite et une fois le quota de la catégorie de poids atteint, chaque nouvelle saison les trois dernières (Classement National Combat) tireuses du Championnat Elite A combat, devront descendre dans le Championnat Elite B combat, et de fait permettront donc aux trois premières (Classement National Combat) tireuses issues du Championnat Elite B combat, de monter en Championnat Elite A combat. <p>Une autre source d'alimentation du Championnat Elite A combat, pourra selon le cas, être réalisée à partir des tireuses issues du Championnat Elite A combat mais ayant opté pour un changement de catégorie de poids ou ayant interrompu la compétition et la réintégrant (cette disposition s'applique uniquement aux tireuses ayant figurées dans les quatre premières du Classement National Combat (féminin). Cette disposition d'intégration en Championnat Elite A combat s'applique de la manière suivante :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1°- le quota de la catégorie n'est pas atteint, alors elles sont directement intégrées. 2°- le quota de la catégorie est atteint, alors elles devront disputer des matches de barrage entre elles (s'il y a plusieurs candidates) pour n'en retenir qu'une et aboutir à un match de barrage avec la dernière restante de la catégorie. <p>NOTA : le classement servant de référence est le classement national établi à la fin du championnat précédent.</p>

Déroutement de la compétition	<p>Principes de constitution du système par élimination directe :</p> <p>La répartition des tireurs par élimination directe sera réalisée à partir du classement national de la saison en cours :</p> <p>les tireuses seront placées à l'extrémité de l'arborescence du tirage au sort dans l'ordre de leur classement avec avancement en boucle.</p> <p>Les tireuses nouvellement engagées et ne figurant pas sur le classement national seront répartis par tirage au sort.</p> <p>Depuis la saison 2019-2020, il n'existe plus qu'une seule et même phase toujours dans le respect des catégories de poids et en fonction du nombre de tireuses.</p> <p>Une seule phase :</p> <p>Les tireuses sont réparties sous la forme d'une phase à élimination directe (1/8, 1/4, 1/2 finales et finales) et les rencontres se déroulent en 5 reprises de 2 minutes.</p> <p>Toutes les tireuses (sauf les championnes de France de la saison en cours) peuvent s'inscrire à l'Open de France.</p>
Classement national	<p>Le classement national Combat Seniors (féminin) est organisé à partir du résultat des Championnats de France (Elite B combat et Elite A combat). Il est réactualisé, chaque année, après les finales de ces championnats et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, toute tireuse (hors les tireuses issues de l'Equipe de France n'ayant pas déclaré forfait) devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France (Elite B combat ou Elite A combat). Toutefois en sera exclu toute tireuse ayant cumulée plus d'un forfait au cours du Championnat de France.</p> <p>Modalités de classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sont d'abord classés les tireuses issues du Championnat de France Elite A combat : - La N°1 est la Championne de France Elite A combat ; - La N°2 est la Vice-championne de France Elite A combat ; - La N°3 est la 1/2 finaliste battue par la Championne de France Elite A combat ; - La N°4 est la 1/2 finaliste battue par la Vice-championne de France Elite A combat ; - La N°5 est la 1/4 de finaliste s'il y a lieu ; - L'ordonnancement des suivantes est établi à partir de la comptabilisation des points marqués lors de la participation aux tours précédents du Championnat de France Elite A combat. <p>- Et en cas d'égalité de points est retenu prioritairement :</p> <ol style="list-style-type: none"> a) Dans la même poule la vainqueur de la rencontre qui les a opposés, b) Entre les poules : la tireuse qui est issue de la poule de celle qui a atteint le niveau le plus élevé de la compétition, pour les autres la mieux classée au Classement National Combat (en cours). c) Par tirage au sort dans le cas d'une impossibilité de départager deux ou plusieurs tireuses classées ex aequo. <p>Sont ensuite classés les quatre premières tireuses issues du Championnat de France Elite B combat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La N°X+1 est la Championne de France Elite B combat ; - La N°X+2 est la Vice-championne de France Elite B combat ; - La N°X+3 est la 1/2 finaliste battue par la Championne de France Elite B combat ; - La N°X+4 est la 1/2 finaliste battu par la Vice-championne de France Elite B combat
Période de compétition	<p>Mi-février à mi-avril</p> <p>Mise en application saison 24-25</p>

SAVATE PRO TOUR

Discipline	Combat
Organisation	Niveau national
Conditions de participation	Séniors Vétérans Gant de bronze
Formes de rencontres	Les rencontres sont disputées sous forme de combat selon les règles de la savate pro en 3 reprises de 2 mn pour les demi-finales et 5 reprises de 2 min pour les finales.
Décisions	Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Vainqueur du Savate Pro Tour" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Finaliste du Savate Pro Tour" de sa catégorie de poids.
Sélections / inscriptions	Champion et vice-champion France Elite A de la saison N-1 parmi les 3 catégories masculine et la catégorie féminine définit par la Commission Nationale Savate Pro comme les plus attractives du championnat. Pour les autres sports pieds/poings, 2 athlètes de niveau pro sont sélectionnés par le groupe de sélection de la CNSP. Si l'ensemble des places n'est pas pourvu par les athlètes pro des autres sports pieds / poings, les places seront attribuées aux athlètes savate selon le classement national de savate en cours.
Déroulement de la compétition	Le tournoi est organisé sur la saison N+1 par rapport au championnat Elite A sur une soirée pour les demi-finales et la finale pour chaque catégorie de poids.

CEINTURE NATIONALE SAVATE PRO TOUR

Discipline	Combat
Organisation	Niveau National
Conditions de participation	Séniors Vétérans Gant de bronze
Formes de rencontres	Les rencontres sont disputées sous forme de combat selon les règles de la savate pro en 5 reprises de 2 mn ou 7 reprises de 2 min.
Décisions	Le vainqueur de chaque finale se voit attribuer la "Ceinture Nationale de Savate Pro année N" de sa catégorie sur l'enceinte après l'annonce du résultat. Elle est fournie par l'organisateur, suivant le modèle défini par la CNSP.
Sélections / inscriptions	Dans chaque catégorie de poids seul le champion de France Elite A et le détenteur de la Ceinture Nationale Savate Pro Tour sont éligibles.
Déroulement de la compétition	Le combat est organisé sur la saison N+1 par rapport au championnat Elite A.

COMPETITION OFFICIALISEE EN SAVATE PRO

Discipline	Combat
Organisation	Niveau national
Conditions de participation	Juniors Séniors Vétérans Gant de bronze
Formes de rencontres	Combats « prestigés » Ils se dérouleront sur une durée de 5 à 7 reprises de 2 minutes entrecoupées d'1 minute de récupération. Le format 7 reprises sera exceptionnel et conditionné un niveau de performance très élevé des tireurs (champion de France Elite A, champion de France Kick « pro »...). OU Tournoi à 4 Dans chaque catégorie de poids, les tireurs vont s'affronter sous le format d'un tournoi à 4. Les ½ finales se dérouleront par éliminations directes sur une durée de 3 reprises de 2 minutes, entrecoupées d'une minute de récupération, avec 3 ou 5 juges. La finale se déroulera sur une durée de 3 ou 5 reprises de 2 minutes, entrecoupées d'1 minute de récupération, dans la même manifestation, avec 3 ou 5 juges également.
Décisions	Ce sont des compétitions d'appellations diverses : Galas, internationaux, Ceinture de l'organisateur, etc., ne donnant lieu à l'attribution d'aucun "Titre Officiel" de Vainqueur ou de Champion, mais permettant aux participants de marquer des points pour leur classement.
Sélections / inscriptions	En France, la Savate Pro est accessible aux tireurs : <ul style="list-style-type: none"> • qui peuvent justifier d'au moins un combat effectif à leur actif aux Championnats de France Elite A. • demi-finalistes aux Championnats de France Elite B si la compétition se déroule après les finales Élite B • juniors membres de l'Équipe de France de la saison N-1 et de la saison actuelle, si la compétition se déroule après le comité de sélection Équipe de France. <p>Ils seront opposés à des combattants d'autres disciplines pieds-poings ayant concouru au plus haut niveau de leur discipline, selon certains critères (Palmarès, titres, classements des fédérations, vidéos, ...):</p> <p>1) Pour les combattants licenciés en France :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titulaires d'une licence FFKMDA classe A ou classe "pro" dans au moins l'une des disciplines suivantes : Kickboxing (Full contact, K1 rules, Low Kick) ou Muaythai ; Ou titulaires d'une licence AFMT classe A en Muaythai. • Avoir effectué au moins un combat en Championnat de France en classe A ou en classe "pro". <p>2) Pour les combattants licenciés dans un autre pays :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Titulaires d'une licence classe A ou classe "pro" d'une fédération affiliée à la WAKO, ou à l'ISKA, ou à la WBC Muaythai ; • Être classé dans le "ranking" d'une de ces fédérations internationales :-https://wako.sport/wako-ranking/-https://www.iskaworldhq.com/kickboxing-champions/-https://www.wbcmuaythai.com/male/ ou https://www.wbcmuaythai.com/female/ <p>Seuls le Savate Pro Tour, les tournois et la mise en jeu de ceintures et leurs défenses bénéficient d'un règlement particulier.</p>
Déroulement de la compétition	En fonction de la convention d'organisation

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE B Combat MASCULIN

Discipline	Combat
Organisation	Niveau National
Conditions de participation	Séniors Vétérans Gant de Bronze
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme de combat se déroulent en 3 reprises de 2min lors du tournoi qualificatif et en 5 reprises de 2min à partir des 1/2 finales.
Décisions	Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Champion de France Elite B" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice-champion de France Elite B"
Sélections / inscriptions	<p>Les clubs paieront leurs inscriptions, d'un montant de 50€, via l'espace dirigeant du site internet de la fédération au moment de l'inscription avant la date limite de forclusion prévue.</p> <p>Cette compétition est réservée aux tireurs Seniors et aux Vétérans (cf. règlements médicaux spécifiques aux Vétérans) classés en 1ère Série (Gant de Bronze minimum). Elle se déroule directement au niveau national. - issus d'une discipline proche dans laquelle ils ont atteint un niveau sportif élevé, et après examen d'un dossier par le DTN et le responsable national des compétitions (voir procédure de sur classement 1ère série). L'ensemble de ces tireurs sont regroupés et se rencontrent selon les modalités ci-dessous (cf. 5). Attention : Les trois premiers du championnat de France Elite B de chacune des catégories de poids montent obligatoirement en Championnat Elite A combat dans la même catégorie de poids la même saison ou la saison suivante (en cas de changement de catégorie, ils ne pourraient accéder au Championnat de France Elite A). Toutefois, un comité national constitué du responsable national des Championnats Elite B et Elite A combat et du DTN, statuera sur des demandes de " non-montée " à partir d'un dossier de justifications. Ces demandes devront être formulées avant le 10 septembre de l'année sportive en cours pour être instruites.</p>
Déroulement de la compétition	<p>Les sélections des tireurs seront organisées sous forme de tournoi, à partir de rencontres par poules, dont le nombre et la composition de cette dernière dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les deux têtes de séries seront séparés dans le tableau <p>Critères et priorités pour déterminer les deux têtes de série</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Les mieux classés au classement national Combat. 2. Les finalistes du championnat de France Juniors. <p>Chaque tireur doit bénéficier d'un temps de repos minimum d'une heure entre deux rencontres</p>
Classement national	<p>Le classement national Combat Seniors (masculin) est organisé à partir du résultat des Championnats de France (Elite B combat et Elite A combat). Il est réactualisé, chaque année, après les finales de ces championnats et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout tireur (hors les tireurs issus de l'Equipe de France n'ayant pas déclaré forfait) devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France (Elite B combat ou Elite A combat). Toutefois en sera exclu tout tireur ayant cumulé plus d'un forfait au cours du Championnat de France.</p> <p>Modalités de classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sont d'abord classés les tireurs issus du Championnat de France Elite A combat : <ul style="list-style-type: none"> - Le N°1 est le Champion de France Elite A combat ; - Le N°2 est le Vice-champion de France Elite A combat ; - Le N°3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Elite A combat ; - Le N°4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Elite A combat ; - Le N°5 est le 1/4 de finaliste s'il y a lieu ; - L'ordonnancement des suivants est établi à partir de la comptabilisation des points marqués lors de la participation aux tours précédents du Championnat de France Elite A combat. - Et en cas d'égalité de points est retenu prioritairement : <ol style="list-style-type: none"> a) Dans la même poule le vainqueur de la rencontre qui les a opposés, b) Entre les poules : le tireur qui est issu de la poule de celui qui a atteint le niveau le plus élevé de la compétition, pour les autres le mieux classé au Classement National Combat (en cours).

	<p>c) Par tirage au sort dans le cas d'une impossibilité de départager deux ou plusieurs tireurs classés ex aequo.</p> <p>Sont ensuite classés les quatre premiers tireurs issus du Championnat de France Elite B combat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le N°X+1 est le Champion de France Elite B combat ; - Le N°X+2 est le Vice-champion de France Elite B combat ; - Le N°X+3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Elite B combat ; - Le N°X+4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Elite B combat
Période de compétition	<p>Janvier</p> <p>Mise en application saison 25-26</p>

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ELITE B Combat FEMININ

Discipline	Combat
Organisation	Niveau national
Conditions de participation	Juniors Séniors Vétérans combat Gant de Bronze
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme de combat se déroulent en 3 reprises de 2min lors du tournoi qualificatif et en 5 reprises de 2min à partir des 1/2 finales.
Décisions	Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Championne de France Elite B" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice-championne de France Elite B".
Sélections / inscriptions	Pour les tireurs issus d'une discipline proche dans laquelle ils ont atteint un niveau sportif élevé, et après examen d'un dossier par le DTN et le responsable national des compétitions (voir procédure de sur-classement 1ère série). L'ensemble de ces tireurs sont regroupés et se rencontrent selon les modalités ci-dessous. Attention : Les trois premiers du championnat de France Elite B de chacune des catégories de poids montent obligatoirement en Championnat Elite A combat dans la même catégorie de poids la même saison ou la saison suivante (en cas de changement de catégorie, ils ne pourraient accéder au Championnat de France Elite A). Toutefois, un comité national constitué du responsable national des Championnats Elite B et Elite A combat et du DTN, statuera sur des demandes de "non-montée" à partir d'un dossier de justifications. Ces demandes devront être formulées avant le 10 septembre de l'année sportive en cours pour être instruites.
Déroulement de la compétition	Les sélections des tireuses seront organisées sous forme de tournoi, à partir de rencontres par poules, dont le nombre et la composition de cette dernière dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids. Les sélections seront organisées sous forme de poules dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids. Les finalistes du championnat de France 2ème série féminin seront séparées dans le tableau. Chaque tireur doit bénéficier d'un temps de repos minimum d'une heure entre deux rencontres
Classement national	Le classement national Combat Seniors (féminin) est organisé à partir du résultat des Championnats de France (Elite B combat et Elite A combat). Il est réactualisé, chaque année, après les finales de ces championnats et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, toute tireuse (hors les tireuses issues de l'Equipe de France n'ayant pas déclaré forfait) devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France (Elite B combat ou Elite A combat). Toutefois en sera exclu toute tireuse ayant cumulée plus d'un forfait au cours du Championnat de France. Modalités de classement : • Sont d'abord classés les tireuses issues du Championnat de France Elite A combat : : - La N°1 est la Championne de France Elite A combat ; - La N°2 est la Vice-championne de France Elite A combat ; - La N°3 est la 1/2 finaliste battue par la Championne de France Elite A combat ; - La N°4 est la 1/2 finaliste battue par la Vice-championne de France Elite A combat ; : - La N°5 est la 1/4 de finaliste s'il y a lieu ; - L'ordonnement des suivantes est établi à partir de la comptabilisation des points marqués lors de la participation aux tours précédents du Championnat de France Elite A combat. - Et en cas d'égalité de points est retenu prioritairement : a) Dans la même poule la vainqueur de la rencontre qui les a opposés, b) Entre les poules : la tireuse qui est issue de la poule de celle qui a atteint le niveau le plus élevé de la compétition, pour les autres la mieux classée au Classement National Combat (en cours). c) Par tirage au sort dans le cas d'une impossibilité de départager deux ou plusieurs tireuses classées ex aequo.

	<p>Sont ensuite classés les quatre premières tireuses issues du Championnat de France Elite B combat :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La N°X+1 est la Championne de France Elite B combat ; - La N°X+2 est la Vice-championne de France Elite B combat ; - La N°X+3 est la 1/2 finaliste battue par la Championne de France Elite B combat ; - La N°X+4 est la 1/2 finaliste battue par la Vice-championne de France Elite B combat
Période de compétition	<p>Janvier Mise en application saison 25-26</p>

L'OPEN DE FRANCE SENIOR MASCULIN

Discipline	Combat
Organisation	Niveau national
Conditions de participation	Séniors Vétérans Gant de bronze
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme de combat se déroulent en 3 reprises de 2 mn.
Décisions	Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Vainqueur de l'open de France" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Finaliste de l'open de France"
Sélections / inscriptions	Les clubs feront leurs inscriptions via l'espace dirigeant du site internet de la fédération avant la date limite de forclusion prévue
Déroulement de la compétition	Cette compétition se déroule sous forme d'élimination directe
Période de compétition	Mi-novembre à début décembre Mise en application saison 24-25

L'OPEN DE FRANCE SENIOR FEMININ

Discipline	Combat
Organisation	Niveau national
Conditions de participation	Juniors Séniors Vétérans Gant de bronze
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme de combat se déroulent en 3 reprises de 2 mn
Décisions	Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Vainqueur de l'open de France" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Finaliste de l'open de France"
Sélections / inscriptions	Les clubs feront leurs inscriptions via l'espace dirigeant du site internet de la fédération avant la date limite de forclusion prévue
Déroulement de la compétition	Cette compétition se déroule sous forme d'élimination directe
Période de compétition	Mi-novembre à début décembre Mise en application saison 24-25

L'OPEN DE FRANCE JUNIOR MASCULIN

Discipline	Combat
Organisation	Niveau national
Conditions de participation	Juniors Gant de bronze
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme de combat se déroulent en 3 reprises de 2 mn
Décisions	Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Vainqueur de l'open de France Junior" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Finaliste de l'open de France Junior"
Sélections / inscriptions	Les clubs feront leurs inscriptions via l'espace dirigeant du site internet de la fédération avant la date limite de forclusion prévue
Déroulement de la compétition	Cette compétition se déroule sous forme d'élimination directe
Période de compétition	Mi-novembre à début décembre Mise en application saison 24-25

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE JUNIORS

Discipline	Combat
Organisation	Niveau national
Conditions de participation	Junior Gant de Bronze
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme de combat se déroulent en 3 reprises de 2min lors du tournoi qualificatif et : en 4 reprises de 2min à partir des 1/2 finales sauf dans le cas où le tournoi qualificatif et les ½ finales se déroulent sur le même week-end. Dans ce cas seules les finales se déroulent en 4 reprises de 2min
Décisions	Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Champion de France Junior" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice-champion de France Junior"
Sélections / inscriptions	Les clubs feront leurs inscriptions via l'espace dirigeant du site internet de la fédération avant la date limite de forclusion prévue.
Déroulement de la compétition	Les sélections des tireurs seront organisées sous forme de poules dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids. Chaque tireur doit bénéficier d'un temps de repos minimum d'une heure entre deux rencontres
Classement national	<p>Le classement national Combat Juniors (masculin) est organisé à partir du résultat des Championnats de France Juniors Combat et Espoirs Combat. Il est réactualisé, chaque année, après les finales de ces championnats et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout tireur devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France Juniors Combat ou Espoirs Combat.</p> <p>Modalités de classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sont d'abord classés les tireurs issus du Championnat de France Juniors Combat : - Le N°1 est le Champion de France Juniors Combat ; - Le N°2 est le Vice-champion de France Juniors Combat ; - Le N°3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Juniors Combat ; - Le N°4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Juniors Combat. • Sont ensuite classés les quatre premiers tireurs issus du Championnat de France Espoirs Combat : - Le N°X+1 est le Champion de France Espoirs Combat ; - Le N°X+2 est le Vice-champion de France Espoirs Combat ; - Le N°X+3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Espoirs Combat ; - Le N°X+4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Espoirs Combat
Période de compétition	Mi-février à mi-avril 2024-2025

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ESPOIRS Combat MASCULIN

Discipline	Combat
Organisation	Niveau national précédé de sélections de ligues. Chaque ligue présente un qualifié et la ligue qui présente le plus de tireurs inscrits dans la catégorie qualifiera deux tireurs. En cas d'égalité, la ligue totalisant le plus d'athlète inscrit sur ce championnat sera qualifié.
Conditions de participation	Juniors Gant jaune
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme de combat se déroulent en 3 reprises de 2 mn
Décisions	Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Champion de France Espoirs" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice-champion de France Espoirs"
Sélections / inscriptions	Les clubs feront leurs inscriptions via l'espace dirigeant du site internet de la fédération et feront parvenir un chèque de 50€ de droit d'inscription, par tireur, à l'ordre de la F.F.S.b.f. & D.A. au Responsable Ligue des Compétitions qui transmettra les feuilles d'inscriptions à la Fédération avant la date limite de forclusion prévue.
Déroulement de la compétition	Au niveau des ligues, les sélections des tireurs seront organisées : - soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort, - soit à partir de rencontres par poule Au niveau national, les sélections seront organisées sous forme de poules dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids. Chaque tireur doit bénéficier d'un temps de repos minimum d'une heure entre deux rencontres
Classement national	Le classement national Combat Juniors (masculin) est organisé à partir du résultat des Championnats de France Juniors Combat et Espoirs Combat. Il est réactualisé, chaque année, après les finales de ces championnats et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout tireur devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France Juniors Combat ou Espoirs Combat. Modalités de classement : • Sont d'abord classés les tireurs issus du Championnat de France Juniors Combat : - Le N°1 est le Champion de France Juniors Combat ; - Le N°2 est le Vice-champion de France Juniors Combat ; - Le N°3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Juniors Combat ; - Le N°4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Juniors Combat. • Sont ensuite classés les quatre premiers tireurs issus du Championnat de France Espoirs Combat : - Le N°X+1 est le Champion de France Espoirs Combat ; - Le N°X+2 est le Vice-champion de France Espoirs Combat ; - Le N°X+3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Espoirs Combat ; - Le N°X+4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Espoirs Combat
Période de compétition	Départemental : septembre le cas échéant Ligue : septembre à novembre National : décembre à janvier Mise en application saison 24-25

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE 2^{ème} Série MASCULIN

Discipline	Combat
Organisation	Niveau national précédé de sélections de ligues. Chaque ligue présente un qualifié et la ligue qui présente le plus de tireurs inscrits dans la catégorie qualifiera deux tireurs. En cas d'égalité, la ligue totalisant le plus d'athlète inscrit sur ce championnat sera qualifiée.
Conditions de participation	Séniors Vétérans Gant jaune
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme de combat se déroulent en 3 reprises de 2min lors du tournoi qualificatif et : en 4 reprises de 2min à partir des 1/2 finales sauf dans le cas où le tournoi qualificatif et les ½ finales se déroulent sur le même week-end. Dans ce cas seules les finales se déroulent en 4 reprises de 2min
Décisions	Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Champion de France Sénior combat 2ème série" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice-champion de France Sénior combat 2ème série"
Sélections / inscriptions	Les clubs feront leurs inscriptions via l'espace dirigeant du site internet de la fédération et feront parvenir un chèque de 50€ de droit d'inscription, par tireur, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A au Responsable Ligue des Compétitions qui transmettra les feuilles d'inscriptions à la Fédération avant la date limite de forclusion prévue
Déroulement de la compétition	Au niveau des ligues, les sélections des tireurs seront organisées : - soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort, - soit à partir de rencontres par poule Au niveau national, les sélections seront organisées sous forme de poules dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids. Chaque tireur doit bénéficier d'un temps de repos minimum d'une heure entre deux rencontres
Période de compétition	Départemental : septembre le cas échéant Ligue : septembre à mi-novembre National : mi-novembre à mi-décembre Mise en application saison 24-25

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE 2^{ème} Série FEMININ

Discipline	Combat
Organisation	Niveau national précédé de sélections de ligues. Chaque ligue présente une qualifiée et la ligue qui présente le plus de tireuses inscrites dans la catégorie qualifiera deux tireuses. En cas d'égalité, la ligue totalisant le plus d'athlète inscrit sur ce championnat sera qualifiée.
Conditions de participation	Juniors Séniors Vétérans Gant jaune
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme de combat se déroulent en 3 reprises de 2min lors du tournoi qualificatif et : en 4 reprises de 2min à partir des 1/2 finales sauf dans le cas où le tournoi qualificatif et les ½ finales se déroulent sur le même week-end. Dans ce cas seules les finales se déroulent en 4 reprises de 2min
Décisions	Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Championne de France Sénior combat 2ème série" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice-championne de France Sénior combat 2ème série"
Sélections / inscriptions	Les clubs feront leurs inscriptions via l'espace dirigeant du site internet de la fédération et feront parvenir un chèque de 50€ de droit d'inscription, par tireur, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A au Responsable Ligue des Compétitions qui transmettra les feuilles d'inscriptions à la Fédération avant la date limite de forclusion prévue
Déroulement de la compétition	Au niveau des ligues, les sélections des tireuses seront organisées : - soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort, - soit à partir de rencontres par poule Au niveau national, les sélections seront organisées sous forme de poules dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids Chaque tireuse doit bénéficier d'un temps de repos minimum d'une heure entre deux rencontres
Période de compétition	Départemental : septembre le cas échéant Ligue : septembre à mi-novembre National : mi-novembre à mi-décembre Mise en application saison 24-25

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE PREMIUM

Discipline	Combat
Organisation	Niveau national précédé de sélections de ligues. Chaque ligue présente un qualifié et la ligue qui présente le plus de tireurs inscrits dans la catégorie qualifiera deux tireurs. En cas d'égalité, la ligue totalisant le plus d'athlète inscrit sur ce championnat sera qualifié
Conditions de participation	Cadet 2 Junior 1 Le tireur s'inscrivant au championnat de France PREMIUM ne pourra pas s'inscrire au championnat de France ESPOIRS Gant jaune
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme de combat 2ème série isolé en élimination directe (avec protections et gants de type tournoi) se déroulent en 3 reprises de 2 minutes. En cas de 3 inscrits, tous se rencontreront pour déterminer les 2 finalistes.
Décisions	Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Champion de France Premium" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice-Champion de France Premium".
Sélections / inscriptions	Les clubs feront leurs inscriptions via le site internet de la fédération et feront parvenir un chèque de 50€ de droit d'inscription, par tireur, à l'ordre de la F.F.S.b.f.&D.A au Responsable Ligue des Compétitions. Celui-ci organisera les sélections de ligue et transmettra les qualifiés à l'aide des feuilles d'inscriptions à la F.F.S.b.f.&D.A.
Déroulement de la compétition	Au niveau des ligues, les sélections des tireurs seront organisées à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort. Au niveau national, cette compétition se déroulera sous forme d'élimination directe également. Les tireurs et tireuses inscrits en Championnat de France Premium pourront participer au Championnat de France cadet et à des combats en gala
Période de compétition	Départemental : septembre le cas échéant Ligue : septembre à novembre National : décembre à janvier Mise en application saison 25-26

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ASSAUT MASCULIN

Discipline	Assaut
Organisation	<p>Niveau national précédé de sélections de ligues.</p> <p>Chaque ligue présente un qualifié et la ligue qui présente le plus de tireurs inscrits dans la catégorie qualifiera deux tireurs. En cas d'égalité, la ligue totalisant le plus d'athlètes inscrits sur ce championnat sera qualifiée.</p> <p>Une exemption de participation lors des qualifications au niveau départemental et ligue pour les champions et vice-champions en titre. Par conséquent, les titrés de la dernière édition des championnats de France ASSAUT M sont directement qualifiés pour les tournois nationaux de l'édition suivante des championnats de France ASSAUT M à condition de s'inscrire dans la même catégorie de poids. Les titrés souhaitant en changer devront prendre part aux qualifications au niveau départemental et ligue.</p>
Conditions de participation	<p>Juniors Séniors Vétérans Gant d'argent technique 1er degré</p>
Formes de rencontres	<p>Les rencontres, disputées sous forme d'assaut se déroulent en 3 reprises de 2 mn</p> <p>Chaque tireur doit bénéficier d'un temps de repos minimum de 30 minutes entre deux rencontres</p>
Décisions	<p>Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Champion de France Assaut" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice-champion de France Assaut"</p>
Sélections / inscriptions	<p>Pour les compétitions avec sélection de département/ligue, les clubs régleront également les droits d'inscription d'un montant de 50€ par tireur qualifié directement depuis l'espace dirigeant du site fédéral. Le RLC organisera les sélections et procédera aux qualifications de ses athlètes y compris en cas de repêchage permettant au club de régler les inscriptions.</p>
Déroulement de la compétition	<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau des ligues, les sélections des tireuses seront organisées : <ul style="list-style-type: none"> - soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort, - soit à partir de rencontres par poule • Au niveau national, les sélections seront organisées sous forme de poules dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids. <p>En assaut, le mieux classé du classement national assaut sera dans la 1ère poule, le deuxième mieux classé sera dans la dernière poule.</p> <p>3, 4 ou 5 inscrits : poule unique 6 inscrits : 2 poules de 3 7 inscrits : 1 poule de 3, 1 poule de 4 8 inscrits : 2 poules de 4 9 inscrits : 3 poules de 3 10 inscrits : 1 poule de 4, 2 poules de 3 11 inscrits : 2 poules de 4, 1 poule de 3 12 inscrits : 4 poules de 3 13 inscrits : 3 poules de 3, 1 poule de 4 14 inscrits : 2 poules de 3, 2 poules de 4 15 inscrits : 1 poule de 3, 3 poules de 4 16 inscrits : 4 poules de 4</p> <p>Les poules pourront être rééquilibrées en cas de forfait au moment de la pesée.</p> <p>Répartition des 1/2 finales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3, 4 et 5 tireurs : les 2 premiers vont en finale. • 6, 7, 8 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au second de la poule 2. Le premier de la poule 2 est opposé au second de la poule 1. • 9,10 et 11 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au premier de la poule 2. Le second de la poule 1 est opposé au premier de la poule 3. • 12 à 16 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au premier de la poule 2. Le premier de la poule 3 est opposé au premier de la poule 4
Classement national	<p>Le classement national Assaut masculin est organisé à partir des résultats du Championnat de France Assaut. Il est réactualisé, chaque saison, après les finales de ce championnat et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout tireur devra</p>

	<p>avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France Assaut.</p> <p>Modalités de classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le N°1 est le Champion de France Assaut ; - Le N°2 est le Vice-champion de France Assaut ; - Le N°3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Assaut ; - Le N°4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Assaut
Période de compétition	<p>Départemental : octobre à décembre le cas échéant</p> <p>Ligue : janvier à avril</p> <p>National : mai</p> <p>Mise en application saison 25-26</p>

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE ASSAUT FEMININ

Discipline	Assaut
Organisation	<p>Niveau national précédé de sélections de ligues.</p> <p>Chaque ligue présente une qualifiée et la ligue qui présente le plus de tireuses inscrites dans la catégorie qualifiera deux tireuses. En cas d'égalité, la ligue totalisant le plus d'athlètes inscrits sur ce championnat sera qualifiée.</p> <p>Une exemption de participation lors des qualifications au niveau départemental et ligue pour les championnes et vice-championnes en titre. Par conséquent, les titrées de la dernière édition des championnats de France ASSAUT F sont directement qualifiées pour les tournois nationaux de l'édition suivante des championnats de France ASSAUT F à condition de s'inscrire dans la même catégorie de poids. Les titrées souhaitant en changer devront prendre part aux qualifications au niveau départemental et ligue</p>
Conditions de participation	<p>Juniors Séniors Vétérans Gant d'argent technique 1er degré</p>
Formes de rencontres	<p>Les rencontres, disputées sous forme d'assaut se déroulent en 3 reprises de 2 mn</p> <p>Chaque tireur doit bénéficier d'un temps de repos minimum de 30 minutes entre deux rencontres</p>
Décisions	<p>Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Championne de France Assaut" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice-championne de France Assaut"</p>
Sélections / inscriptions	<p>Pour les compétitions avec sélection de département/ligue, les clubs régleront également les droits d'inscription d'un montant de 50€ par tireur qualifié directement depuis l'espace dirigeant du site fédéral. Le RLC organisera les sélections et procédera aux qualifications de ses athlètes y compris en cas de repêchage permettant au club de régler les inscriptions</p>
Déroulement de la compétition	<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau des ligues, les sélections des tireuses seront organisées : <ul style="list-style-type: none"> - soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort, - soit à partir de rencontres par poule • Au niveau national, les sélections seront organisées sous forme de poules dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids. <p>En assaut, le mieux classé du classement national assaut sera dans la 1ère poule, le deuxième mieux classé sera dans la dernière poule.</p> <p>3, 4 ou 5 inscrits : poule unique 6 inscrits : 2 poules de 3 7 inscrits : 1 poule de 3, 1 poule de 4 8 inscrits : 2 poules de 4 9 inscrits : 3 poules de 3 10 inscrits : 1 poule de 4, 2 poules de 3 11 inscrits : 2 poules de 4, 1 poule de 3 12 inscrits : 4 poules de 3 13 inscrits : 3 poules de 3, 1 poule de 4 14 inscrits : 2 poules de 3, 2 poules de 4 15 inscrits : 1 poule de 3, 3 poules de 4 16 inscrits : 4 poules de 4</p> <p>Les poules pourront être rééquilibrées en cas de forfait au moment de la pesée.</p> <p>Répartition des 1/2 finales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3, 4 et 5 tireurs : les 2 premiers vont en finale. • 6, 7, 8 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au second de la poule 2. Le premier de la poule 2 est opposé au second de la poule 1. • 9,10 et 11 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au premier de la poule 2. Le second de la poule 1 est opposé au premier de la poule 3. • 12 à 16 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au premier de la poule 2. Le premier de la poule 3 est opposé au premier de la poule 4
Classement national	<p>Le classement national Féminin Assaut est organisé à partir des résultats du Championnat de France Assaut. Il est réactualisé, chaque saison, après les finales de ce championnat et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, toute tireuse devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France Assaut.</p>

	<p>Modalités de classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La N°1 est la Championne de France Assaut ; - La N°2 est la Vice-championne de France Assaut ; - La N°3 est la 1/2 finaliste battue par la Championne de France Assaut ; - La N°4 est la 1/2 finaliste battue par la Vice-championne de France Assaut
Période de compétition	<p>Départemental : octobre à décembre le cas échéant Ligue : janvier à avril National : mai Mise en application saison 25-26</p>

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE VETERAN MASCULIN

Discipline	Assaut
Organisation	Niveau national précédé de sélections de ligues. Chaque ligue présente une qualifiée et la ligue qui présente le plus de tireuses inscrites dans la catégorie qualifiera deux tireuses. En cas d'égalité, la ligue totalisant le plus d'athlètes inscrits sur ce championnat sera qualifiée
Conditions de participation	Vétérans Gant d'argent technique 1er degré
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme d'assaut se déroulent en 3 reprises de 2 mn. Chaque tireur doit bénéficier d'un temps de repos minimum de 30 minutes entre deux rencontres
Décisions	Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Champion de France Vétérant" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice-champion de France Vétérant"
Sélections / inscriptions	Les clubs paieront leurs inscriptions, d'un montant de 50€ par tireur, via l'espace dirigeant du site internet de la fédération avant la date limite de forclusion prévue
Déroulement de la compétition	<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau des ligues, les sélections des tireurs ou tireuses seront organisés : <ul style="list-style-type: none"> - soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort, - soit à partir de rencontres par poule • Au niveau national, les sélections seront organisées sous forme de tournoi, à partir de rencontres par poules, dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids. <p>Le forfait pour une rencontre entraîne le forfait pour tout le tournoi</p> <p>Chaque tireur doit bénéficier d'un temps de repos minimum de 30 minutes entre deux rencontres</p>
Classement national	<p>Le classement national Assaut Vétérant masculin est organisé à partir des résultats du Championnat de France Vétérant. Il est réactualisé, chaque saison, après les finales de ce Championnat et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout tireur devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre du Championnat de France Vétérant.</p> <p>Modalités de classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le N°1 est le Champion de France Vétérant ; - Le N°2 est le Vice-champion de France Vétérant ; - Le N°3 est le 1/2 finaliste battu par le Champion de France Vétérant <p>Assaut ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le N°4 est le 1/2 finaliste battu par le Vice-champion de France Vétérant ; - Sur le même principe sont classés les 1/4 de finalistes s'il y a lieu
Période de compétition	Départemental : octobre à décembre le cas échéant Ligue : janvier à mars National : avril Mise en application saison 25-26

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE VETERAN FEMININ

Discipline	Assaut
Organisation	Niveau national précédé de sélections de ligues. Chaque ligue présente une qualifiée et la ligue qui présente le plus de tireuses inscrites dans la catégorie qualifiera deux tireuses. En cas d'égalité, la ligue totalisant le plus d'athlètes inscrits sur ce championnat sera qualifiée
Conditions de participation	Vétérans Gant d'argent technique 1er degré
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme d'assaut se déroulent en 3 reprises de 2 mn. Chaque tireur doit bénéficier d'un temps de repos minimum de 30 minutes entre deux rencontres
Décisions	La vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Championne de France Vétérans" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Vice-championne de France Vétérans"
Sélections / inscriptions	Les clubs paieront leurs inscriptions, d'un montant de 50€ par tireur, via l'espace dirigeant du site internet de la fédération avant la date limite de forclusion prévue.
Déroulement de la compétition	<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau des ligues, les sélections des tireurs ou tireuses seront organisés : <ul style="list-style-type: none"> - soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort, - soit à partir de rencontres par poule • Au niveau national, les sélections seront organisées sous forme de tournoi, à partir de rencontres par poules, dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids. <p>Le forfait pour une rencontre entraîne le forfait pour tout le tournoi.</p> <p>Chaque tireur doit bénéficier d'un temps de repos minimum de 30 minutes entre deux rencontres</p>
Classement national	<p>Le classement national Assaut Vétérans féminin est organisé à partir des résultats de la Coupe de France Assaut. Il est réactualisé, chaque saison, après les finales de cette Coupe et rentre en vigueur dès sa publication et jusqu'à la prochaine publication modificative. Pour pouvoir figurer dans ce classement, tout tireur devra avoir participé effectivement à au moins une rencontre de la Coupe de France.</p> <p>Modalités de classement :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le N°1 est la Vainqueur de la Coupe de France Assaut ; -le N°2 est la finaliste de la Coupe de France Assaut ; - Le N°3 est la 1/2 finaliste battue par le Vainqueur de la Coupe de France Assaut ; - Le N°4 est la 1/2 finaliste battue par le finaliste de la Coupe de France Assaut ; <p>Assaut ;</p> <ul style="list-style-type: none"> - sur le même principe sont classées les 1/4 de finalistes s'il y a lieu
Période de compétition	Départemental : octobre à décembre le cas échéant Ligue : janvier à mars National : avril Mise en application saison 25-26

L'OPEN DE FRANCE INDIVIDUEL MASCULIN

Discipline	Assaut
Organisation	Niveau national précédé de sélections de ligues. Chaque ligue présente un qualifié et la ligue qui présente le plus de tireurs inscrits dans la catégorie qualifiera deux tireurs. En cas d'égalité, la ligue totalisant le plus d'athlètes inscrits sur ce championnat sera qualifiée
Conditions de participation	Juniors Séniors Vétérans Gant rouge, blanc ou jaune Non titulaire du GAT au moment de l'inscription
Formes de rencontres	Les rencontres disputées sous forme d'assaut se déroulent en 3 reprises de 2 mn. Chaque tireur doit bénéficier d'un temps de repos minimum de 30 minutes entre deux rencontres
Décisions	Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Vainqueur de l'open de France assaut individuel" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Finaliste de l'open de France assaut individuel"
Sélections / inscriptions	Les clubs paieront leurs inscriptions, d'un montant de 50€ par tireur, via l'espace dirigeant du site internet de la fédération avant la date limite de forclusion prévue
Déroulement de la compétition	Au niveau des ligues, les sélections des tireurs sont organisées : -soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort, -soit à partir de rencontres par poule Au niveau national, cette compétition se déroule sous forme d'élimination directe
Période de compétition	Départemental : octobre à décembre le cas échéant Ligue : janvier à avril National : mai Mise en application saison 24-25

L'OPEN DE FRANCE INDIVIDUEL FEMININ

Discipline	Assaut
Organisation	Niveau national précédé de sélections de ligues. Chaque ligue présente une qualifiée et la ligue qui présente le plus de tireuses inscrites dans la catégorie qualifiera deux tireuses. En cas d'égalité, la ligue totalisant le plus d'athlètes inscrits sur ce championnat sera qualifiée
Conditions de participation	Juniors Séniors Vétérans Gant rouge, blanc ou jaune Non titulaire du GAT au moment de l'inscription
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme d'assaut se déroulent en 3 reprises de 2 mn. Chaque tireur doit bénéficier d'un temps de repos minimum de 30 minutes entre deux rencontres
Décisions	La vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Vainqueur de l'open de France assaut individuel" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Finaliste de l'open de France assaut individuel"
Sélections / inscriptions	Les clubs paieront leurs inscriptions, d'un montant de 50€ par tireur, via l'espace dirigeant du site internet de la fédération avant la date limite de forclusion prévue
Déroulement de la compétition	Au niveau des ligues, les sélections des tireurs sont organisées : -soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort, -soit à partir de rencontres par poule Au niveau national, cette compétition se déroule sous forme d'élimination directe
Période de compétition	Départemental : octobre à décembre le cas échéant Ligue : janvier à avril National : mai Mise en application saison 24-25

L'OPEN DE FRANCE PAR EQUIPES

Discipline	Assaut
Organisation	Niveau national précédé de sélections de ligues
Conditions de participation	Juniors Séniors Vétérans Gant jaune
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme d'assaut se déroulent en 3 reprises de 2 mn. Chaque tireur doit bénéficier d'un temps de repos minimum de 30 minutes entre deux rencontres
Décisions	L'équipe vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Vainqueur de l'open de France assaut par équipes" de sa catégorie de poids. Son adversaire celui de "Finaliste de l'open de France assaut par équipes"
Sélections / inscriptions	Les clubs paieront leurs inscriptions, d'un montant de 50€ par tireur, via l'espace dirigeant du site internet de la fédération avant la date limite de forclusion prévue. Chaque ligue constitue une équipe complète de 3 femmes (1 en -56kg, 1 en -70kg et 1 en +70kg) ainsi qu'une équipe complète de 3 hommes (1 en -65kg, 1 en -75kg et 1 en +75kg). L'équipe de l'Open de France par équipe est constituée par le RLC, qui a toute latitude pour sa sélection. Nous vous invitons à le contacter pour tous renseignements. Le RLC veillera à indiquer aux clubs les critères de sélection en amont de la forclusion des inscriptions.
Déroulement de la compétition	En fonction des résultats des rencontres, chaque tireur marque des points en tenant compte du barème suivant : Victoire :3 points Défaite :1 point Chaque tireuse de chaque équipe rencontre la tireuse des autres équipes de sa catégorie de poids. Chaque tireur de chaque équipe rencontre le tireur des autres équipes de sa catégorie de poids. La non-participation d'une tireuse ou d'un tireur entraîne la défaite par forfait de son équipe pour le reste de la compétition. Chaque tireur doit bénéficier d'un temps de repos minimum de 30 minutes entre deux rencontres Les ligues s'affrontent de la façon suivante : 3 équipes = 1 poule Les deux meilleurs s'affrontent en finale 4 équipes = 1 poule Les deux meilleures s'affrontent en finale 5 équipes = 1 poule La première classée est déclarée Championne 6 équipes = 2 poules de 3 La première de la poule A affronte la seconde de la poule B La première de la poule B affronte la seconde de la poule A. Les deux vainqueurs s'affrontent en finale. 7 équipes = 1 poule de 4 & 1 poule de 3 La première de la poule A affronte la seconde de la poule B La première de la poule B affronte la seconde de la poule A. Les deux vainqueurs s'affrontent en finale. 8 équipes = 2 poules de 4 La première de la poule A affronte la seconde de la poule B La première de la poule B affronte la seconde de la poule A. Les deux vainqueurs s'affrontent en finale. 9 équipes = 3 poules de 3 La première équipe de chaque poule, est reversée dans nouvelle poule de 3 équipes. La première classée est déclarée Championne 10 équipes = 2 poules de 5 La première de la poule A affronte la seconde de la poule B La première de la poule B affronte la seconde de la poule A. Les deux vainqueurs s'affrontent en finale. 11 équipes = 2 poules de 4 et 1 poule de 3 La première équipe de chaque poule, est reversée dans nouvelle poule de 3 équipes. La première classée est déclarée Championne 12 équipes = 4 poules de 3 La première équipe de chaque poule est qualifiée pour les 1/2 finales La première de la poule A affronte la seconde de la poule C La première de la poule B affronte la seconde de la poule D. Les deux vainqueurs s'affrontent en finale. 13 équipes = 3 poules de 3 et 1 poule de 4 La première équipe de chaque poule est qualifiée pour les 1/2 finales La première de la poule A affronte la seconde de la poule C La première de la poule B affronte la seconde de la poule D. Les deux vainqueurs s'affrontent en finale.

	<p>14 équipes = 2 poules de 4 et 2 poules de 3 La première équipe de chaque poule est qualifiée pour les 1/2 finales La première de la poule A affronte la seconde de la poule C La première de la poule B affronte la seconde de la poule D. Les deux vainqueurs s'affrontent en finale.</p> <p>En cas d'égalité à l'intérieur d'une poule, l'équipe gagnante sera déterminée selon l'ordre préférentiel suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> - nombre de victoires lors des confrontations directes entre les 2 équipes en ballottage - nombre de victoires effectives sur le tournoi - nombre d'avertissements
Période de compétition	<p>Départemental : octobre à décembre le cas échéant</p> <p>Ligue : janvier à avril</p> <p>National : mai</p> <p>Mise en application saison 24-25</p>

LES CRITERIUMS MASCULINS

Discipline	Combat
Organisation	Niveau ligue
Conditions de participation	Cadets 2 ^{ème} année juniors séniors et vétérans combat Gant jaune
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme de combats se déroulent - en 3 reprises de 2 mn pour les juniors et premiums, ainsi que pour les seniors/vétérans en tournoi - 4 reprises de 2 mn pour les seniors/ vétérans hors tournoi
Décisions	Le vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Vainqueur du Critérium (Département ou Ligue)" de sa catégorie d'âge et de poids. Son adversaire celui de "Finaliste du Critérium (Département ou Ligue)".
Sélections / inscriptions	Sous réserve de l'accord des Présidents des Ligues concernées, les tireurs d'une ligue sont autorisés à s'inscrire dans une autre ligue plus fournie en athlètes sans distinction du club d'origine.
Déroulement de la compétition	Au niveau des départements/ligues, les sélections des tireurs seront organisées : - soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort, - soit à partir de rencontres par poule, sous forme de tournoi. Chaque tireur doit bénéficier d'un temps de repos minimum d'une heure entre deux rencontres

LES CRITERIUMS FEMININS

Discipline	Combat
Organisation	Niveau ligue
Conditions de participation	Juniors et seniors combat Gant jaune
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme de combats se déroulent - en 3 reprises de 2 mn en tournoi - en 4 reprises de 2 mn hors tournoi
Décisions	La vainqueur de chaque finale se verra attribuer le titre : "Vainqueur du Critérium (Département ou Ligue)" de sa catégorie d'âge et de poids. Son adversaire celui de "Finaliste du Critérium (Département ou Ligue)".
Sélections / inscriptions	Sous réserve de l'accord des Présidents des Ligues concernées, les tireuses d'une ligue sont autorisées à s'inscrire dans une autre ligue plus fournie en athlètes sans distinction du club d'origine.
Déroulement de la compétition	Au niveau des départements/ligues, les sélections des tireuses seront organisées : - soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort, - soit à partir de rencontres par poule, sous forme de tournoi. Chaque tireur doit bénéficier d'un temps de repos minimum d'une heure entre deux rencontres

§ 4 – Principes généraux applicables aux compétitions officielles jeunes

4.1. Conditions de participation

- Être licencié(e) FFSbf&DA
- Présentation de la licence informatique,
- Posséder un passeport sportif et un passeport médical, ces deux documents parfaitement à jour.
- Présenter un équipement en parfait état et conforme à la réglementation.
- La catégorie de poids est celle enregistrée en sélection de Ligue : aucun changement n'est possible pendant l'ensemble de la compétition.

4.2 Attribution des titres

Pour qu'un titre soit attribué, il faut au minimum la présence de deux tireurs ayant effectivement participé à des sélections de ligue ou de zone le cas échéant

Cas des tireurs sans adversaire :

Les tireurs n'ayant pas d'adversaire au niveau ligue, éventuellement zone ou national peuvent obtenir un titre de finaliste du plus haut niveau atteint s'ils ont effectué au moins une rencontre effective dans le niveau immédiatement précédent de la même compétition.

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETS

Discipline	Assaut
Organisation	Niveau national précédé de sélections de ligues. Chaque ligue présente un qualifié et la ligue qui présente le plus de tireurs inscrits dans la catégorie qualifiera deux tireurs. En cas d'égalité, la ligue totalisant le plus d'athlètes inscrits sur ce championnat sera qualifiée.
Conditions de participation	Gant rouge
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme d'assaut, se déroulent en 3 reprises de 1 mn 30.
Catégories de poids	MOUCHES : moins de 48 kg M48J COQS : de 48 à 52 kg M52J PLUMES : moins de 56 kg M 56J LEGERS : de 56 à 60 kg inclus M 60J SUPER LEGERS : 60 à 65 kg inclus M 65J MI MOYENS : de 65 à 70 kg inclus M 70J S/M/MOYENS : de 70 à 75 kg inclus M 75J MOYENS : de 75 à 80 kg inclus M 80J MI-LOURDS : de 80 à 85 kg inclus M 85J LOURDS : plus de 85 kg M 150J
Poids des gants	MINIMUM 8 ONCES JUSQU'A 60 KG MINIMUM 10 ONCES JUSQU'A 75 KG MINIMUM 12 ONCES PLUS DE 75 KG
Seconds et officiels	Au minimum un jeune second. 100% d'officiels adultes. Possibilité néanmoins de compléter les effectifs par un jeune officiel national par enceinte
Décisions	Selon les résultats de la poule finale, les tireurs se verront attribuer le titre de : Le premier : Champion de France Cadets de sa catégorie de poids. Le deuxième : Vice-Champion de France Cadets de sa catégorie de poids.
Sélections / inscriptions	Pour les compétitions avec sélection de département/ligue, les clubs régleront également les droits d'inscription d'un montant de 50€ par tireur qualifié directement depuis l'espace dirigeant du site fédéral. Le RLJ organisera les sélections et procédera aux qualifications de ses athlètes y compris en cas de repêchage permettant au club de régler les inscriptions.
Déroulement de la compétition	<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau des ligues, les sélections des tireurs seront organisées : <ul style="list-style-type: none"> - soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort, - soit à partir de rencontres par poule • Au niveau national, les sélections seront organisées sous forme de poules dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids. <p>En assaut, le mieux classé du classement national assaut sera dans la 1ère poule, le deuxième mieux classé sera dans la dernière poule.</p> <p>3, 4 ou 5 inscrits : poule unique 6 inscrits : 2 poules de 3 7 inscrits : 1 poule de 3, 1 poule de 4 8 inscrits : 2 poules de 4 9 inscrits : 3 poules de 3 10 inscrits : 1 poule de 4, 2 poules de 3 11 inscrits : 2 poules de 4, 1 poule de 3 12 inscrits : 4 poules de 3 13 inscrits : 3 poules de 3, 1 poule de 4 14 inscrits : 2 poules de 3, 2 poules de 4 15 inscrits : 1 poule de 3, 3 poules de 4 16 inscrits : 4 poules de 4</p> <p>Les poules pourront être rééquilibrées en cas de forfait au moment de la pesée.</p> <p>Répartition des 1/2 finales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3, 4 et 5 tireurs : les 2 premiers vont en finale. • 6, 7, 8 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au second de la poule 2. Le premier de la poule 2 est opposé au second de la poule 1. • 9,10 et 11 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au premier de la poule 2. Le second de la poule 1 est opposé au premier de la poule 3. • 12 à 16 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au premier de la poule 2. Le premier de la poule 3 est opposé au premier de la poule 4
Période de compétition	Départemental : De fin novembre à fin janvier Ligue : Entre Février et Avril National : Mai Mise en application : 24-25

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE CADETTES

Discipline	Assaut
Organisation	Niveau national précédé de sélections de ligues. Chaque ligue présente une qualifiée et la ligue qui présente le plus de tireuses inscrites dans la catégorie qualifiera deux tireuses. En cas d'égalité, la ligue totalisant le plus d'athlètes inscrits sur ce championnat sera qualifiée.
Conditions de participation	Gant rouge
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme d'assaut, se déroulent en 3 reprises de 1 mn 30.
Catégories de poids	MOUCHES : moins de 48 kg F48J COQS : de 48 à 52 kg F52J PLUMES : moins de 56 kg F56J LEGERS : de 56 à 60 kg inclus F60J SUPER LEGERES : 60 à 65 kg inclus F65J MI MOYENNES : de 65 à 70 kg inclus F70J S/M/MOYENNES : + 70 kg (F) F75J
Poids des gants	MINIMUM 8 ONCES JUSQU'A 60 KG MINIMUM 10 ONCES JUSQU'A 75 KG MINIMUM 12 ONCES PLUS DE 75 KG
Seconds et officiels	Au minimum un jeune second. 100% d'officiels adultes. Possibilité néanmoins de compléter les effectifs par un jeune officiel national par enceinte
Décisions	Selon les résultats de la poule finale, les tireuses se verront attribuer le titre de : La première : Championne de France Cadettes de sa catégorie de poids. La deuxième : Vice-Championne de France Cadettes de sa catégorie de poids.
Sélections / inscriptions	Pour les compétitions avec sélection de département/ligue, les clubs régleront également les droits d'inscription d'un montant de 50€ par tireur qualifié directement depuis l'espace dirigeant du site fédéral. Le RLJ organisera les sélections et procédera aux qualifications de ses athlètes y compris en cas de repêchage permettant au club de régler les inscriptions.
Déroulement de la compétition	<ul style="list-style-type: none"> • Au niveau des ligues, les sélections des tireuses seront organisées : <ul style="list-style-type: none"> - soit à partir de rencontres éliminatoires formées par tirage au sort, - soit à partir de rencontres par poule • Au niveau national, les sélections seront organisées sous forme de poules dont le nombre et la composition dépendront du nombre d'inscrits par catégorie de poids. <p>En assaut, le mieux classé du classement national assaut sera dans la 1ère poule, le deuxième mieux classé sera dans la dernière poule.</p> <p>3, 4 ou 5 inscrits : poule unique 6 inscrits : 2 poules de 3 7 inscrits : 1 poule de 3, 1 poule de 4 8 inscrits : 2 poules de 4 9 inscrits : 3 poules de 3 10 inscrits : 1 poule de 4, 2 poules de 3 11 inscrits : 2 poules de 4, 1 poule de 3 12 inscrits : 4 poules de 3 13 inscrits : 3 poules de 3, 1 poule de 4 14 inscrits : 2 poules de 3, 2 poules de 4 15 inscrits : 1 poule de 3, 3 poules de 4 16 inscrits : 4 poules de 4</p> <p>Les poules pourront être rééquilibrées en cas de forfait au moment de la pesée.</p> <p>Répartition des 1/2 finales :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 3, 4 et 5 tireurs : les 2 premiers vont en finale. • 6, 7, 8 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au second de la poule 2. Le premier de la poule 2 est opposé au second de la poule 1. • 9, 10 et 11 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au premier de la poule 2. Le second de la poule 1 est opposé au premier de la poule 3. • 12 à 16 tireurs : le premier de la poule 1 est opposé au premier de la poule 2. Le premier de la poule 3 est opposé au premier de la poule 4
Période de compétition	Départemental : De fin novembre à fin janvier Ligue : Entre février et avril National : Mai Mise en application : 24-25

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE AVENIR MASCULIN

Discipline	Assaut
Organisation	Niveau national avec sélections de département si nécessaire, de ligue et de zone.
Conditions de participation	Benjamins et minimes en compétition séparée Gant rouge
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme d'assaut, se déroulent en 3 reprises de 1 mn 30.
Catégories de poids	<p>Benjamins</p> <p>PRE-MINI-COQS : moins de 30 kg M30J</p> <p>PRE-MINI-PLUMES : de 30 à 33 kg inclus M33J</p> <p>PRE-MINI-LEGERS : de 33 à 36 kg inclus M36J</p> <p>MINI-MOUCHES : de 36 à 39 kg inclus M39J</p> <p>MINI-COQS : de 39 à 42 kg inclus M42J</p> <p>MINI-PLUMES : de 42 à 45 kg inclus M45J</p> <p>MOUCHES : moins de 48 kg M48J</p> <p>COQS : de 48 à 52 kg M52J</p> <p>PLUMES : moins de 56 kg M 56J</p> <p>LEGERS : de 56 à 60 kg inclus M 60J</p> <p>SUPER LEGERS : + de 60 kg M 65J</p> <p>Minimes</p> <p>PRE-MINI-LEGERS : moins de 36 kg M36J</p> <p>MINI-MOUCHES : de 36 à 39 kg inclus M39J</p> <p>MINI-COQS : de 39 à 42 kg inclus M42J</p> <p>MINI-PLUMES : de 42 à 45 kg inclus M45J</p> <p>MOUCHES : moins de 48 kg M48J</p> <p>COQS : de 48 à 52 kg M52J</p> <p>PLUMES : moins de 56 kg M 56J</p> <p>LEGERS : de 56 à 60 kg inclus M 60J</p> <p>SUPER LEGERS(ERES) : 60 à 65 kg inclus M 65J</p> <p>MI MOYENS : de 65 à 70 kg inclus M 70J</p> <p>S/M/MOYENS : de 70 à 75 kg inclus M 75J</p> <p>MOYENS : de 75 à 80 kg inclus M 80J</p> <p>MI-LOURDS : de 80 à 85 kg inclus M 85J</p> <p>LOURDS : plus de 85 kg M 150J</p>
Poids des gants	<p>6 A 8 ONCESJUSQU'A 36 KG</p> <p>MINIMUM 8 ONCES JUSQU'A 60 KG</p> <p>MINIMUM 10 ONCES JUSQU'A 75 KG</p> <p>MINIMUM 12 ONCES PLUS DE 75 KG</p>
Seconds et officiels	<p>Pour toutes les compétitions Jeunes, le second principal et le second de chaque tireur devront nécessairement être des jeunes, choisis par le responsable du club parmi les licencié(e)s du club ou parmi les jeunes participants à la compétition</p> <p>50% de jeunes officiels / 50% d'officiels adultes</p>
Décisions	<p>Selon les résultats de la poule finale les tireurs se verront attribuer le titre de :</p> <p>Le premier : Champion de France Avenir de sa catégorie d'âge et de poids.</p> <p>Le deuxième : Vice-Champion de France Avenir de sa catégorie d'âge et de poids.</p> <p>Le troisième et/ou quatrième : Finaliste du Championnat de France Avenir de sa catégorie d'âge et de poids.</p>
Sélections / inscriptions	Les clubs feront leurs inscriptions via l'espace dirigeant du site internet de la fédération avant la date limite de forclusion prévue
Déroulement de la compétition	<p>Les phases éliminatoires comme les phases finales se dérouleront par poules de trois ou quatre tireurs sinon par une rencontre éliminatoire directe.</p> <p>Modalités d'attribution des points en poules (éliminatoires et finales), pour chacune des rencontres :</p> <p>Victoire3 points</p> <p>Défaite1 point</p> <p>Forfait-1 point</p> <p>Disqualification-3 points</p> <p>Les premiers de chaque poule seront sélectionnés pour les phases finales. En cas d'égalité de points, le vainqueur est dans l'ordre : 1^{er} : celui qui remporte l'assaut qui a opposé les 2 jeunes à égalité 2^{ème} : celui qui a reçu le moins d'avertissements sur la totalité des rencontres de la poule selon le décompte suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avertissement -1 point • Disqualification -3 points

	<p>Il conviendra de ne pas cumuler les points négatifs des avertissements et d'une disqualification au cours d'une même rencontre, par exemple une disqualification comptera -3 points qu'elle ait été prononcée d'emblée ou à l'issue de deux avertissements.</p> <p>3^{ème} : le plus jeune selon la date de naissance. (année, mois, jour).</p>
Attribution des récompenses par enceinte	<p>Attribution du Trophée Denise AVEDIGUIAN</p> <p>Le trophée Denise AVEDIGUIAN du Championnat de France Jeunes, récompense chaque année une région sur la base d'un classement par équipe de ligue. Un classement par ligue sera établi en comptabilisant les points rapportés par chaque tireur et jeune officiel, selon les critères suivants :</p> <p>Champion/championne de France 7 points Vice-champion/vice-championne 5 points Finaliste n°3 3 points Finaliste n°4 1 point Jeunes officiels : 7 points</p> <p>Ne sont comptabilisés que les tireurs classés au championnat de France Avenir (Benjamins / Minimes) en cours. La ligue qui aura obtenu le plus grand nombre de points sera désignée : vainqueur du Trophée Denise AVEDIGUIAN.</p> <p>En cas d'égalité de points, les critères discriminants suivants seront retenus dans l'ordre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La présence d'un jeune officiel, 2. La nombre de Champions, 3. Le nombre de Vice-champions, 4. Le nombre de Finalistes N°3 5. Le nombre de Finalistes N°4. <p>Une ligue ne peut concourir pour le trophée qu'une seule fois par olympiade. Le trophée sera remis en jeu chaque année lors du championnat de France des jeunes, la ligue conservera une réplique du trophée offerte par la fédération.</p>
Période de compétition	<p>Départemental : De fin novembre à fin janvier Ligue : Février Zone : Mars – Avril (hormis spécificité de la zone recevant l'Outremer) National : Juin Mise en application : 24-25</p>

LE CHAMPIONNAT DE FRANCE AVENIR FEMININ

Discipline	Assaut
Organisation	Niveau national avec sélections de département si nécessaire, de ligue et de zone.
Conditions de participation	Benjamines et minimes en compétition séparée Gant rouge
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme d'assaut, se déroulent en 3 reprises de 1 mn 30.
Catégories de poids	<p>Benjamines</p> <p>PRE-MINI-PLUMES : moins de 33 kg F33J</p> <p>PRE-MINI-LEGERES : de 33 à 36 kg inclus F36J</p> <p>MINI-MOUCHES : de 36 à 39 kg inclus F39J</p> <p>MINI-COQS : de 39 à 42 kg inclus F42J</p> <p>MINI-PLUMES : de 42 à 45 kg inclus F45J</p> <p>MOUCHES : moins de 48 kg F48J</p> <p>COQS : de 48 à 52 kg F52J</p> <p>PLUMES : + 52 kg F56J</p> <p>Minimes</p> <p>MINI-COQS : moins de 42 kg F42J</p> <p>MINI-PLUMES : de 42 à 45 kg inclus F45J</p> <p>MOUCHES : moins de 48 kg F48J</p> <p>COQS : de 48 à 52 kg F52J</p> <p>PLUMES : moins de 56 kg F56J</p> <p>LEGERES : de 56 à 60 kg inclus F60J</p> <p>SUPER LEGERES : + 60 kg F65J</p>
Poids des gants	6 A 8 ONCESJUSQU'A 36 KG MINIMUM 8 ONCES JUSQU'A 60 KG MINIMUM 10 ONCES JUSQU'A 75 KG
Seconds et officiels	Pour toutes les compétitions Jeunes, le second principal et le second de chaque tireur devront nécessairement être des jeunes, choisis par le responsable du club parmi les licencié(e)s du club ou parmi les jeunes participants à la compétition 50% de jeunes officiels / 50% d'officiels adultes
Décisions	Selon les résultats de la poule finale les tireuses se verront attribuer le titre de : La première : Championne de France Avenir de sa catégorie d'âge et de poids. La deuxième : Vice-Championne de France Avenir de sa catégorie d'âge et de poids. La troisième et/ou quatrième : Finaliste du Championnat de France Avenir de sa catégorie d'âge et de poids.
Sélections / inscriptions	Les clubs feront leurs inscriptions via l'espace dirigeant du site internet de la fédération avant la date limite de forclusion prévue
Déroulement de la compétition	Les phases éliminatoires comme les phases finales se dérouleront par poules de trois ou quatre tireuses sinon par une rencontre éliminatoire directe. Modalités d'attribution des points en poules (éliminatoires et finales), pour chacune des rencontres : Victoire3 points Défaite1 point Forfait-1 point Disqualification-3 points Les premières de chaque poule seront sélectionnées pour les phases finales. En cas d'égalité de points, la vainqueur est dans l'ordre : 1 ^{er} : celle qui remporte l'assaut qui a opposé les 2 jeunes à égalité 2 ^{ème} : celle qui a reçu le moins d'avertissements sur la totalité des rencontres de la poule selon le décompte suivant : • Avertissement -1 point • Disqualification -3 points Il conviendra de ne pas cumuler les points négatifs des avertissements et d'une disqualification au cours d'une même rencontre, par exemple une disqualification comptera -3 points qu'elle ait été prononcée d'emblée ou à l'issue de deux avertissements. 3 ^{ème} : la plus jeune selon la date de naissance. (année, mois, jour).
Attribution des récompenses par enceinte	Attribution du Trophée Denise AVEDIGUIAN Le trophée Denise AVEDIGUIAN du Championnat de France Jeunes, récompense chaque année une région sur la base d'un classement par équipe de ligue.

	<p>Un classement par ligue sera établi en comptabilisant les points rapportés par chaque tireur et jeune officiel, selon les critères suivants :</p> <p>Champion/championne de France 7 points Vice-champion/vice-championne 5 points Finaliste n°3 3 points Finaliste n°4 1 point Jeunes officiels : 7 points</p> <p>Ne sont comptabilisés que les tireurs classés au championnat de France Avenir (Benjamins / Minimes) en cours. La ligue qui aura obtenu le plus grand nombre de points sera désignée : vainqueur du Trophée Denise AVEDIGUIAN.</p> <p>En cas d'égalité de points, les critères discriminants suivants seront retenus dans l'ordre :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La présence d'un jeune officiel, 2. La nombre de Champions, 3. Le nombre de Vice-champions, 4. Le nombre de Finalistes N°3 5. Le nombre de Finalistes N°4. <p>Une ligue ne peut concourir pour le trophée qu'une seule fois par olympiade. Le trophée sera remis en jeu chaque année lors du championnat de France des jeunes, la ligue conservera une réplique du trophée offerte par la fédération.</p>
Période de compétition	Départemental : De fin novembre à fin janvier Ligue : Février Zone : Mars – Avril (hormis spécificité de la zone recevant l'Outremer) National : Juin Mise en application : 24-25

LE CHAMPIONNAT KANGOUROU MASCULIN

Discipline	Assaut
Organisation	Niveau Zone avec sélections de Ligue et de département si nécessaire
Conditions de participation	Pré-poussins et poussins en compétition séparée Gant rouge
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme d'assaut, se déroulent en 3 reprises de 1 mn 30.
Catégories de poids	<p>Pré-poussins</p> <p>MOUSTIQUES : moins de 24 kg M24J</p> <p>PRE-MINI-MOUCHES : de 24 à 27 kg inclus M27J</p> <p>PRE-MINI-COQS : de 27 à 30 kg inclus M30J</p> <p>PRE-MINI-PLUMES : de 30 à 33 kg inclus M33J</p> <p>PRE-MINI-LEGERS : de 33 à 36 kg inclus M36J</p> <p>MINI-MOUCHES : + de 36 M39J</p> <p>Poussins</p> <p>MOUSTIQUES : moins de 24 kg M24J</p> <p>PRE-MINI-MOUCHES : de 24 à 27 kg inclus M27J</p> <p>PRE-MINI-COQS : de 27 à 30 kg inclus M30J</p> <p>PRE-MINI-PLUMES : de 30 à 33 kg inclus M33J</p> <p>PRE-MINI-LEGERS(ERES) : de 33 à 36 kg inclus M36J</p> <p>MINI-MOUCHES : de 36 à 39 kg inclus M39J</p> <p>MINI-COQS : de 39 à 42 kg inclus M42J</p> <p>MINI-PLUMES : de 42 à 45 kg inclus M45J</p> <p>MOUCHES : de 45 kg à 48 kg M48J</p> <p>COQS : + de 48 kg M52J</p>
Poids des gants	6 A 8 ONCESJUSQU'A 36 KG MINIMUM 8 ONCES JUSQU'A 60 KG
Seconds et officiels	<p>Pour toutes les compétitions Jeunes, le second principal et le second de chaque tireur devront nécessairement être des jeunes, choisis par le responsable du club parmi les licencié(e)s du club ou parmi les jeunes participants à la compétition</p> <p>100% de jeunes officiels / DO adulte ou jeune</p>
Décisions	<p>Selon les résultats de la poule finale les tireurs se verront attribuer le titre de :</p> <p>Le premier : Vainqueur du championnat KANGOUROU de sa catégorie d'âge et de poids (médaille d'or)</p> <p>Le deuxième : Médaille d'argent du championnat KANGOUROU de sa catégorie d'âge et de poids.</p> <p>Le troisième : Médaille de bronze du championnat KANGOUROU de sa catégorie d'âge et de poids.</p> <p>Le quatrième : Finaliste du championnat KANGOUROU de sa catégorie d'âge et de poids.</p>
Sélections / inscriptions	Les clubs feront leurs inscriptions via l'espace dirigeant du site internet de la fédération avant la date limite de forclusion prévue
Déroulement de la compétition	<p>Les phases éliminatoires comme les phases finales se dérouleront par poules de trois ou quatre tireurs sinon par une rencontre éliminatoire directe.</p> <p>Modalités d'attribution des points en poules (éliminatoires et finales), pour chacune des rencontres :</p> <p>Victoire3 points</p> <p>Défaite1 point</p> <p>Forfait-1 point</p> <p>Disqualification-3 points</p> <p>Les premiers de chaque poule seront sélectionnés pour les phases finales. En cas d'égalité de points, le vainqueur est dans l'ordre : 1^{er} : celui qui remporte l'assaut qui a opposé les 2 jeunes à égalité 2^{ème} : celui qui a reçu le moins d'avertissements sur la totalité des rencontres de la poule selon le décompte suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avertissement -1 point • Disqualification -3 points <p>Il conviendra de ne pas cumuler les points négatifs des avertissements et d'une disqualification au cours d'une même rencontre, par exemple une disqualification comptera -3 points qu'elle ait été prononcée d'emblée ou à l'issue de deux avertissements.</p> <p>3^{ème} : le plus jeune selon la date de naissance. (année, mois, jour).</p>

LE CHAMPIONNAT KANGOUROU FEMININ

Discipline	Assaut
Organisation	Niveau Zone avec sélections de Ligue et de département si nécessaire
Conditions de participation	Pré-poussins et poussins en compétition séparée Gant rouge
Formes de rencontres	Les rencontres, disputées sous forme d'assaut, se déroulent en 3 reprises de 1 mn 30.
Catégories de poids	<p>Pré-poussines</p> <p>MOUSTIQUES : moins de 24 kg F24J</p> <p>PRE-MINI-MOUCHES : de 24 à 27 kg inclus F27J</p> <p>PRE-MINI-COQS : de 27 à 30 kg inclus F30J</p> <p>PRE-MINI-PLUMES : +de 30 kg F33J</p> <p>Poussines</p> <p>MOUSTIQUES : moins de 24 kg F24J</p> <p>PRE-MINI-MOUCHES : de 24 à 27 kg inclus F27J</p> <p>PRE-MINI-COQS : de 27 à 30 kg inclus F30J</p> <p>PRE-MINI-PLUMES : de 30 à 33 kg inclus F33J</p> <p>PRE-MINI-LEGERES : de 33 à 36 kg inclus F36J</p> <p>MINI-MOUCHES : de 36 à 39 kg inclus F39J</p> <p>MINI-COQS : de 39 à 42 kg inclus F42J</p> <p>MINI-PLUMES : de 42 à 45 kg inclus F45J</p> <p>MOUCHES : + 45 kg F48J</p>
Poids des gants	6 A 8 ONCESJUSQU'A 36 KG MINIMUM 8 ONCES JUSQU'A 60 KG
Seconds et officiels	<p>Pour toutes les compétitions Jeunes, le second principal et le second de chaque tireur devront nécessairement être des jeunes, choisis par le responsable du club parmi les licencié(e)s du club ou parmi les jeunes participants à la compétition</p> <p>100% de jeunes officiels / DO adulte ou jeune</p>
Décisions	<p>Selon les résultats de la poule finale les tireurs se verront attribuer le titre de :</p> <p>La première : Vainqueur du championnat KANGOUROU de sa catégorie d'âge et de poids (médaillon d'or)</p> <p>La deuxième : Médaille d'argent du championnat KANGOUROU de sa catégorie d'âge et de poids.</p> <p>La troisième : Médaille de bronze du championnat KANGOUROU de sa catégorie d'âge et de poids.</p> <p>La quatrième : Finaliste du championnat KANGOUROU de sa catégorie d'âge et de poids.</p>
Sélections / inscriptions	Les clubs feront leurs inscriptions via l'espace dirigeant du site internet de la fédération avant la date limite de forclusion prévue
Déroulement de la compétition	<p>Les phases éliminatoires comme les phases finales se dérouleront par poules de trois ou quatre tireuses sinon par une rencontre éliminatoire directe.</p> <p>Modalités d'attribution des points en poules (éliminatoires et finales), pour chacune des rencontres :</p> <p>Victoire3 points</p> <p>Défaite1 point</p> <p>Forfait-1 point</p> <p>Disqualification-3 points</p> <p>Les premières de chaque poule seront sélectionnées pour les phases finales. En cas d'égalité de points, le vainqueur est dans l'ordre : 1^{er} : celui qui remporte l'assaut qui a opposé les 2 jeunes à égalité 2^{ème} : celui qui a reçu le moins d'avertissements sur la totalité des rencontres de la poule selon le décompte suivant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Avertissement -1 point • Disqualification -3 points <p>Il conviendra de ne pas cumuler les points négatifs des avertissements et d'une disqualification au cours d'une même rencontre, par exemple une disqualification comptera -3 points qu'elle ait été prononcée d'emblée ou à l'issue de deux avertissements.</p> <p>3^{ème} : la plus jeune selon la date de naissance. (année, mois, jour).</p>

§ 5 - Les rencontres internationales

Le nombre et la nature des compétitions officielles sont déterminés par le Comité Directeur de la Fédération Internationale de Savate et diffusés au niveau des membres affiliés en début de chaque saison sportive (ou en fin de saison précédente).

Ces compétitions relèvent :

- Pour les rencontres officielles internationales : des règlements de la Fédération Internationale de Savate.
- Pour les rencontres officialisées internationales :
 - 1° cas des rencontres avec incidence sur le Classement International Savate (C.I.S.....) relevant des règlements de la Fédération Internationale de Savate.
 - 2° cas des rencontres sans incidence sur le Classement International Savate (C.I.S....) relevant des règlements de la F.F.S.b.f.&D.A.

**Ces règlements ont été approuvés par le Comité Directeur Fédéral.
(dernières modifications des règlements des compétitions lors de la réunion du Comité Directeur du 15 juin 2024).**